

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7102
vendredi 3 octobre 2025

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**



Société

Practicalingua fête ses 10 ans

INTERVIEW PAUL TURCHI-DURIANI
P6 & 7

OPINIONS P4

DETTI È FATTI P5

BRÈVES P8

INTERVIEW P18

AGENDA P22

CARNETS DE BORD P23

LINGUA P20

*Langue corse et
variations locales*

(INFERNU~INFARRU)

1,75€



LET IT BEE

OH LE NOUVEAU,
TU LA FERMES ?

KAMPÀ

N° 7102 • 3 octobre 2025

À LA UNE



SOCIÉTÉ

PRATICALINGUA FÊTE SES 10 ANS INTERVIEW PAUL TURCHI-DURIANI

P6

DETTI È FATTI

EN BREF ET EN CHIFFRES

P5

INTERVIEW SOUTIEN SCOLAIRE

P8

LINGUA LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

P18

AGENDA

P20

CARNETS DE BORD

P22

ANNONCES LÉGALES

P23

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

P9

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**

Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli**: 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition: **Elisabeth Milleliri**: 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris**: 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA
Secrétariat: **Bernadette Benazzi**: 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero: 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef: 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €
114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés: PA, JFA.

CPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A ghjastema

Quand'ellu si scrivi annant'à i muri, si tratta di un'azzioni guidata più da l'odiu cà da l'amori. Ni saparemi calcosa nant'à a nostra isula dipoi un pezzu. Sta volta, hè u Cardinali è Vescu di Corsica, François-Xavier Bustillo chì n'hè statu vittima. In fini di settimana scorsa, issi scritti sò stati ritrovi sottu à a gara di Vivariu, longu à a strada tarrituriali 20: «Bustillo= Mafieux-Raciste», accumpagnati da una croci nazista, eppo'calchì metru dopu «Mon «Saigneur» Bustillo». Issi tags sò stati sguassati in furia da a squadra municipali di u paesi, ma i ritratti ani fattu in calchì ora u ghjiru di i reti siciali isulani. I riazzioni di i pulitichi corsi ùn si sò micca fatti aspettà, ch'ella sighi ind'è i nazionalisti o à diritta, dinunziendu st'inghjulii infami è carchi à vigliacchezza. Di più cà què, sò soprattutto l'attacchi contr'à l'omu di Ghjesgia stessu chì sò missi in risaltu. Di pettu à a so azzioni chì s'hè sempri scritta inde una logica di dialogu, di fraternità, di paci è di rispetto, l'inghjustizia qui pari ancu più forti. U Cardinali Bustillo, un parsuna-ghju assai mediaticu ma dinò una figura bella rispettata in Corsica chì si ritrova miratu, l'affari ponì parechji dumandi. Daretu à issi scritti, ci sò accusi assai gravi. Quand'ellu si parla di «maffiosu», si sottu intendi certi ligami scuri cù parsunalità chì ùn sò micca troppu racummandevuli? Quand'ellu si leghji a parolla «razzistu», si pinsaria ch'ellu t'avaria un'ideulugia piatta fora di qualsiasi umanità cristiana? Qual'hè chì avarà pussutu sceglia di piglià una bomba di pittura pà fà un attu simuli? Calchissia chì si cridaria bè rinsignatu? Un tontu senza ciarbellu? Una persona podassi di strema manca o chì ùn credi micca in Dio è chì circaria a pruvuazioni? Soca quissa quiù ùn sarà mai andata in ghjesgia, mancu pà un matrimoniu, un battezzimu o un intarru. In tutti i casi, s'è certi ponì pinsà ch'ellu ùn ci voli micca à dà impurtanza à issi tags, hè chjara chì à u mumentu induva a Corsica ùn campa micca i so ghjorni i più bellii, ùn n'aviamu micca bisognu d'aghjustà tinsioni à i tinsioni. Pocu cuntestu. ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... annant'à a reta

À en juger par les interminables débats télévisés que relaient les réseaux sociaux, l'expression «*j'ai confiance en la justice de mon pays*» a récemment pris un méchant coup de vieux. Un de plus, diront ceux pour qui la justice n'est jamais assez sévère, du moins avec les «racailles», issues de la multitude de «ceux qui ne sont rien». Étrangement, ce sont souvent les mêmes qui crient au meurtre lorsque le plat du glaive de Thémis s'abat sur quelque VIP. Solidarité entre gens bien portants côté portefeuille ou maroquin? Pas nécessairement. Le supportérisme ne se cantonne pas aux enceintes de stades et les règles du jeu ne sont valables que lorsqu'elles plombent le camp d'en face. Peu importe que la VAR ne laisse aucun doute sur la faute commise; en tribune d'honneur comme dans les gradins populaires, il y aura toujours du monde pour décréter que «*c'est pas normal*», qu'il faut revoir le règlement et *in fine* lâcher «*à mort l'arbitre!*». Beaucoup découvrent donc, ou font mine de découvrir, que l'exécution provisoire d'une peine de première instance, c'est rude, tout de même. A fortiori lorsqu'elle concerne un responsable politique. Pourtant, en avril 2025, 64 % des Français interrogés dans le cadre du baromètre Politique et Territoires Ifop/Ouest-France ne souhaitaient pas que l'exécution provisoire des peines soit supprimée pour les élus. Alors oui, bon, d'accord sur le principe, admettent les tifosi du bout des lèvres, pour aussitôt décréter que le problème ne vient pas de la loi qui doit être la même pour tous, mais plutôt de ceux qui doivent veiller à son application. Les magistrats auraient «*un problème avec la politique*», seraient tous «*rouges*» (rendez-vous compte, ces gens ont un syndicat!), régleraient des comptes plus ou moins obscurs, auraient instauré une «*magistroctature*» et manipulé l'état de droit pour en faire «*une machine à corriger, à interdire et à humilier*» cette chère «*volonté populaire*» qu'on se garde de prendre en considération la majeure partie du temps. On voudrait coller une cible sur des juges qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Le «*je fais confiance à la justice de mon pays*», a désormais un concurrent sérieux: «*quand le sage pointe le délit... l'imbécile braque le magistrat*». ■ **Elisabeth MILLELIRI**

**Christie** @ChristiMelleur · 20h

Les #juges qui dérivent comme c'est le plus souvent la cas doivent être jugés et notés par des citoyens indépendants, il faut supprimer l'école de la magistrature. La pire #mafia aujourd'hui la #justice française, même les pires voyous sont moins dangereux que ces psychopathes 🙄

**France Inter** ☀️ @franceinter · 29 sept.

Peimane Ghaleh-Marzban, président du tribunal judiciaire de Paris : "J'ai l'impression que les uns et les autres découvrent la réalité de la justice de notre pays : tous les jours, des personnes sont incarcérées alors qu'elles peuvent faire appel" #Sarkozy #LaGrandeMatinale pic.x.com/jwXGb19Wg2

**DeNitro** - #globalsumudflotilla @Nitro_Politic · 26 sept.

Hâte de voir des manifs avec des pancartes "soutien inconditionnel aux malfaiteurs" 🤣

**Manuela Bermudez** @ManueBZ · 26 sept.

Inversion classique de la culpabilité. Tant de politiciens sans vergogne rattrapés et sanctionnés, mais c'est pas leur faute, hein, c'est les juges.

**Michel-Yves GATTEPAILLE** 🇫 @GattepailleMy · 12h

3 juges politisés peuvent commettre une erreur judiciaire ou agir par rancune : L'exécution provisoire devient un véritable problème pour la démocratie en France.

**Cqui qui** @FerhatNawel · 25 sept.

On le répète encore pour que tout le monde imprime : les juges ne font qu'appliquer la LOI qui est votée par les politiciens élus par le peuple. Si vous n'êtes pas d'accord avec la loi adressez vos revendications aux politiciens mais arrêtez de taper sur la #justice

**Sarafistole** @sarahdehak · 20h

On est arrivé à un tel point de désinformation que le président du tribunal judiciaire de Paris (qui doit avoir d'autres choses à faire) est obligé de se rendre sur France Inter pour faire le taff que les journalistes sont incapables de faire depuis des jours!

**Jean-François C. Petronius** @C.Petronius · 28 sept.

Quand on méprise les #magistrats, on méprise les #lois et les gens. Le manque de culture philosophique et d'humilité de cette classe politique constitue un réel danger pour la #démocratie. #France #décadence

HUMEUR

Empathie

Par une belle fin de matinée ensoleillée, un dialogue s'engage sur la terrasse d'un café. L'une des personnes est attablée, l'autre est en plein service. Elles se reconnaissent. Elles se saluent. Après avoir pris des nouvelles de leurs connaissances communes, le serveur lui confie les affres de son travail durant les heures de pointe. Au milieu de cette énumération à la Prévert, il commence à lui décrire une scène: celle d'une personne en fauteuil roulant qui s'apprête à s'installer à l'une des tables bordant l'allée centrale. Il lui demande alors de choisir une autre table pour ne pas «*boucher le passage*» aux badauds. La future cliente visiblement outragée refuse sa proposition qui, selon elle, la parquerait dans un coin. Elle préfère s'en aller sur-le-champ. Le serveur achève son bref récit par une mimique éloquente pour exprimer clairement son incompréhension face à une telle réaction, avant de prendre la commande de son client-ami resté bien silencieux. Le silence, justement, voilà ce qui perdure après cette brève scène de vie. Personne pour dire à ce serveur qu'en effet, cette cliente avait le droit légitime d'être blessée de ne pas pouvoir choisir une place à cause de son fauteuil, à cause de son handicap, à cause d'une société qui, de fait, ne lui permet pas de jouir des mêmes droits qu'une personne valide, l'empêchant même de profiter de s'installer à une terrasse ombragée.

De l'empathie pour reconnaître et comprendre les sentiments, les émotions, les fragilités de l'autre sans chercher à le rabaisser, à lui nuire ou à l'invisibiliser pour prendre plus de place, plus de lumière, plus de monnaie sonnante et trébuchante, voilà ce qui semble faire de plus en plus défaut dans notre société. Faire preuve d'empathie, c'est l'une de ces nombreuses batailles à mener sans armes, sans larmes, au milieu de toutes ces guerres politiques, économiques qui se déroulent sous nos yeux, qui nous lassent et qui nous dépassent. De l'empathie pour mettre à distance tous ceux, qui nous paraissent de plus en plus antipathiques, pour tenter de calmer colère, amertume, désespoir et autres maux et, pour tempérer la fureur qui rythme nos existences. ■ **Dominique PIETRI**

Institutions

Ajaccio, carrefour méditerranéen des rencontres diplomatiques



Photo:Manon Perelli

C'est un coup de projecteur international inédit pour Ajaccio. Les 25 et 26 septembre dernier, le pôle économique et numérique de la Cité Grossetti a accueilli le séminaire annuel de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et les ambassadeurs des trente-huit pays membres. «*Chaque année, nous prenons quelques jours pour discuter des défis au niveau mondial et voir comment avancer nos objectifs à travers une série d'opportunités économiques, sociales et environnementales*», a expliqué à cette occasion Mathias Cormann, le secrétaire général de l'organisation. «*Nous mettons en commun nos données et nos expériences de politiques publiques dans une dynamique comparative entre États-membres pour en tirer des recommandations adressées aux gouvernements. Nous apportons des analyses rigoureuses et une plateforme de dialogue couvrant l'ensemble des enjeux. Notre visite est l'occasion de rassembler les ambassadeurs et de réfléchir à la manière de rendre l'OCDE plus efficace et plus influente. L'une de nos priorités porte sur le renforcement de notre engagement auprès des régions et des villes*». En 2024, l'OCDE avait déjà travaillé avec l'Assemblée de Corse sur l'attractivité de l'île. «*L'étude a permis d'identifier nos atouts: notre capital naturel, notre capital culturel, notre singularité insulaire, mais aussi notre cohésion sociale*», a rappelé la présidente, Marie-Antoinette Maupertuis. Je n'aurais jamais pensé, bien qu'économiste, que notre cohésion sociale puisse figurer comme un atout majeur. Comme quoi un regard extérieur met parfois en valeur des aspects que nous ne soupçonnions pas nous-mêmes.» Au-delà du temps diplomatique, le séminaire a aussi permis des rencontres avec des acteurs économiques locaux. «*Il sera très important pour notre région de voir si les préconisations colleront à notre vision du développement et aux attentes des chefs d'entreprise*», a indiqué Jean-Louis Albertini, président du Medef Corse, en se réjouissant de la tenue d'un tel rendez-vous en Corse. Un sentiment partagé par le maire, Stéphane Sbraggia. «*Votre présence illustre ce que nous voulons pour Ajaccio: une ville ouverte sur le monde, un carrefour méditerranéen où circulent les cultures, les idées et les solutions*», a-t-il lancé aux ambassadeurs. Plus loin, pour la municipalité, la venue de l'organisation constitue un signal fort. «*Grâce à la Cité Grossetti, Ajaccio est en mesure d'accueillir ce type d'événement, en termes de capacité, de dispositifs numériques et d'emplacement. Le séminaire met en lumière la capacité de notre territoire à recevoir des rencontres diplomatiques de haut niveau et contribue directement au rayonnement de la ville. C'est un évènement qui positionne Ajaccio comme une ville ouverte sur le monde*», s'est réjoui le cabinet du maire. ■ **Manon PERELLI**

Société

Une coordination anti-mafia voit le jour

Face à un phénomène qui gangrène l'île, la mobilisation contre l'emprise mafieuse connaît un nouveau tournant. Alors que depuis plusieurs années les collectifs A Maffia nò, a Vita iè et Massimu Susini ont permis une prise de conscience dans la société corse, contribué à installer un discours public sur la mafia et à susciter des évolutions politiques et citoyennes, pour leurs initiateurs, cette dynamique, bien que décisive, demeure insuffisante. «*La pression mafieuse ne faiblit pas et s'étend même à tous les secteurs de la société corse. Les citoyens, la jeunesse, les entreprises, les agriculteurs, les élus, les fonctionnaires sont confrontés chaque jour à des actes criminels, des menaces, des tentatives de corruption, à une inondation de produits stupéfiants, à des violations des lois protégeant notre environnement*», constatent-ils avec amertume. C'est dans ce contexte que le 25 septembre dernier ils ont annoncé la création d'une Coordination antimafia. Rassemblés dans cette nouvelle entité, aux côtés des associations U Levante, la Plateforme citoyenne de Corse, le Garde, Anticor, Si po Fà et du syndicat agricole Via Campagnola, les collectifs entendent «*élargir la lutte à l'ensemble de la société corse et en particulier à ses forces vives*». Un appel est ainsi lancé à tous ceux qui se reconnaissent dans la résolution contre «les dérives mafieuses» adoptée en novembre 2022 et dans la délibération contre «*les pratiques mafieuses*» votée en février 2025 par l'Assemblée de Corse. Si des détails doivent être prochainement apportés pour «*expliciter plus clairement cette démarche*», la nouvelle structure a d'ores et déjà annoncé une grande manifestation antimafia le 15 novembre à Ajaccio «*afin de donner un élan encore plus fort au refus de l'emprise mafieuse, avec la revendication de moyens pour s'y opposer*». Les collectifs appellent d'ores et déjà «*toutes les structures citoyennes et syndicales*» à débattre et à rejoindre ce mouvement. ■ **Manon PERELLI**



Photo Christophe Giudicelli

Quelle évolution en dix ans?

Nous sommes partis d'un bâtiment dans lequel nous occupions deux pièces avec une centaine d'adhérents. Aujourd'hui nous sommes 300 adhérents sur Bastia et nous avons quasiment l'intégralité du bâtiment d'A Casa di e Lingue. Nous avons aussi des structures à Corte, en Balagne, en Plaine orientale, à Porto-Vecchio, dans le Nebbiu et dans le Cap Corse. Et nous avons touché un public de 4230 personnes en dix ans.

L'association a-t-elle atteint son rythme de croisière?

Comme pour toutes les associations, il y a une phase de stagnation. Ensuite, il faut trouver son rythme. Ce qu'il y a, c'est que Praticalinguia avait une identité très forte dès le début, avec des personnes reconnues dans le culturel et l'enseignement. Pourquoi nous sommes-nous développés rapidement? Parce que c'est un endroit où l'on sait que l'on va trouver de la convivialité et de la bienveillance en plus de la compétence. C'est cet état d'esprit qui a fait que la formule a pris. Et c'est pour cela que nous envisageons d'autres ouvertures, même si le climat économique ne joue pas en notre faveur. Mais la demande est là.

Sa vocation a-t-elle évolué?

De cinq à six formateurs, nous sommes passés à vingt-cinq contrats de travail en temps partiel avec trente à quarante ateliers ouverts, mais aussi de plus en

Depuis 2015, Praticalinguia promeut l'apprentissage de la langue corse en immersion à travers des cours de langues mais aussi des activités culturelles. Objectif: permettre à la langue corse de retrouver sa place dans la vie de tous les jours.

Dix ans après sa création, Praticalinguia dresse son bilan. Entretien avec son directeur,

Paul Turchi-Duriani.

plus d'actions en entreprise. À cela s'ajoutent la validation et le suivi des compétences. Praticalinguia atteste d'un diplôme pour le travail effectué pendant les ateliers de linguistique en langue corse, mais aussi en italien, anglais, chinois.

Practicalinguia est-il passé d'un public militant à un public plus large?

Évidemment, la nature a changé. Il est vrai qu'au début, dans les ateliers, notamment culturels, on retrouvait des militants. Les premières années, j'ai rencontré des gens qui étaient plus corsophones que moi. Et au fur et à mesure, dès que l'on a vu que Praticalinguia était qualitatif, un autre public est apparu: des primo-arrivants, arrivés dans l'année, qui savent qu'il y a une culture et une langue et qui viennent la chercher. Nous avons des personnes qui sont moyennement

corsophones, qui ont honte de parler et à qui il manque du lexique. Et puis les corsophones qui viennent chercher un moment à partager ou une compétence, par exemple pour apprendre à chanter la paghjella.

Peut-on dire que Practicalinguia a créé un espace où l'usage de la langue corse s'est libéré, ce qui n'est pas forcément le cas dans l'espace public?

Bien sûr, c'est un pari réussi. Practicalinguia, à Bastia et ailleurs, a créé non pas des ambassades ou des enclos dans lesquels la langue serait cantonnée dans une réserve pour être parlée en cachette entre nous mais des îlots de bienveillance autour de cette langue, pour la libérer des contraintes de blocage psychologique. Ici, nous avons une pédagogie douce, de l'écoute active; on enlève cette peur de se faire reprendre, nous ne sommes pas sur la sanction et loin du jugement.

Le dessin, la guitare ont-ils permis de mettre la langue en situation?

Ce qui manquait, c'était de dire: cette langue n'est pas juste une langue étrangère. Pour un natif de langue française, la langue s'apprend en fait avec des activités: la guitare, l'informatique, quand on fait du bricolage. Le pari de Practicalinguia, c'est de dire que la langue corse n'est pas cloisonnée dans un système normalisé par l'école. Elle doit s'appliquer dans la vie. Il faut pouvoir faire son jardin ou de la menuiserie en langue corse. Ce sont des

« Il faut pouvoir faire son jardin ou de la menuiserie en langue corse. »



Photo Christophe Giudicelli

« La porte de Praticalinguia est ouverte si on partage l'idée que, par la langue et la culture, nous faisons tous partie de ce peuple-là. »

chooses de la vie de tous les jours que l'on refait ici pour pouvoir les utiliser ensuite dans la vie quotidienne.

Une fois à l'extérieur, les adhérents parlent-ils le corse?

On ne peut pas généraliser. Les primo-arrivants et les débutants nous disent: à la maison, j'écoute des chansons corses ou j'essaie de dire: « possu avè un café? » On retrouve des petits rituels du quotidien. Sur ceux qui sont plus avancés, certains en viennent à écrire et nous montrent des productions. Et puis chez les corsophones, on décide de renverser la vapeur dehors et de porter la philosophie de Praticalinguia dans la vie de tous les jours: être davantage locuteurs, à 100 % en corse, voire pour certains demander à une personne de s'adapter si elle est la seule non-corsophone assise à une table, et non l'inverse.

Selon vous, Praticalinguia a-t-il permis de dépolitiser et désacraliser la langue corse?

C'est un des buts. On a des animateurs qui viennent de tous les horizons politiques, surtout ceux qui s'en fichent. La langue est vectrice de culture. Et cela amène de l'adhésion car les gens se disent: « Je ne suis pas dans une structure politique, ni dans l'école d'un parti ». La langue est pour tout le monde, quelle que soit son origine ou sa nationalité, j'irais même jusqu'à dire son orientation sexuelle. La porte de Praticalinguia est ouverte si on partage l'idée que, par la langue et la culture, nous faisons tous partie de ce peuple-là.

La langue, c'est aussi la culture.

La culture corse est-elle assez armée aujourd'hui pour y faire face à une culture mondialisée et uniformisée?

C'est un débat que nous avons notamment autour de la langue: est-ce qu'on essaie de garder et maintenir une langue d'origine, ou est-ce qu'on la fait évoluer pour qu'elle corresponde aux standards d'aujourd'hui? Chez Praticalinguia, on a trouvé une troisième voie: faire vivre la langue. On va être sur TikTok. Nous allons faire des choses un peu moins traditionnelles, peut-être iconoclastes. Mais finalement, au lieu de choisir un camp, nous avons créé notre voie. Si demain on muséifie la langue et qu'on montre des lions empaillés en disant: « ça, c'est la langue corse », cela n'a aucun intérêt. La langue corse est un objet vivant. On s'aperçoit qu'il y a des langues artificielles comme le klingon ou l'elfique qui, aujourd'hui, sont plus parlées dans le monde que la langue corse. Nous sommes dans ce paradoxe-là, car à un moment donné nous avons trop sacralisé la langue ou les personnes qui l'enseignaient. Si, à un moment donné, nous ne sommes pas un peu punk, nous finirons par la nécroser.

Que vous inspirent certains « ayatollahs » pour qui l'usage du corse pour les SMS, le rap, etc., dénature la langue corse?

Ces personnes-là, je voudrais plutôt savoir comment, en tenant ce genre d'idées ou de propos, elles ont pu favoriser l'épanouissement et le développement de la pratique de la langue. Si demain il y a un atelier de rap à

Practicalinguia qui est plein, le premier content, c'est moi! Si demain j'ai des jeunes qui viennent me dire « On veut faire un atelier de DJ en langue corse », la structure entière sera ravie. L'an passé, nous avons fait une crèche participative, et nous avons eu des personnes juives, musulmanes, catholiques, des gens de gauche et de droite qui ont apporté quelque chose pour la crèche. Et le symbole, c'est que chacun apporte quelque chose. Ceux qui enlèvent les choses ne m'intéressent pas. Si demain j'ai un adhérent ou un formateur avec un discours sectaire et rétrograde, il va sortir. Ici, si on a des idées novatrices, on va permettre à la langue de vivre; si c'est pour qu'on meure tous ensemble, je ne suis pas prêt à m'enfermer dans un tombeau avec la langue.

« Si c'est pour qu'on meure tous ensemble, je ne suis pas prêt à m'enfermer dans un tombeau avec la langue. »

Quels projets pour Praticalinguia?

Développer les formations en entreprise. Aujourd'hui nous discutons aussi avec notre partenaire majeur, qui est la Collectivité de Corse, pour l'établissement d'une marche commune et de travail entre tous les acteurs de la langue, qu'ils soient dans l'enseignement public, associatif ou simplement dans le culturel. La langue corse appartient à tout le monde; elle ne doit pas être segmentarisée. ■

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

Les chiffres de la semaine**3,77**

millions de tonnes de denrées encore consommables ont été jetés en 2023 (contre 4,3 millions de tonnes en 2021) ce qui représente 7200 kg de nourriture gaspillés chaque minute en France, selon les données communiquées à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture, le 29 septembre. Le gaspillage alimentaire est donc en recul en France, notamment au sein des ménages, avec 19 kg de nourriture jetés par habitant contre 25 kg auparavant et la part du gaspillage imputable aux foyers recule passant à 34,5 % en 2023 du total contre 40 % en 2022.

81 %

des Français consomment du café de façon quotidienne, avec une moyenne de 2 tasses par jour, selon une étude OpinionWay pour Delta Cafés. Les 50 ans et plus sont les plus gros consommateurs de café au quotidien (88 %) contre 61 % chez les 18-24 ans. L'étude révèle également une certaine pression sociale autour du café: 25 % des sondés disent avoir déjà fait semblant de l'aimer, une tendance plus marquée chez les moins de 35 ans (46 %). Le café est perçu comme un marqueur de crédibilité professionnelle, particulièrement chez les jeunes actifs: 37 % des moins de 35 ans admettent avoir prétendu l'aimer pour faire bonne impression dans le cadre professionnel. Pour autant, seuls 27 % des Français sondés associent encore le buveur d'expresso à quelqu'un qui court partout, toujours entre deux réunions.

79 %

des actifs de Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse effectuent leurs trajets domicile-travail en voiture, contre 75 % en moyenne nationale; 45 % considèrent la voiture plus économique, 39 % la jugent plus rapide, et 15 % disent y recourir faute d'alternative indiquent les résultats du 9^e Baromètre Alphabet France / Ifop.

**Conjoncture régionale
Atonie malgré une bonne
avant-saison touristique**

Les alarmes des professionnels du tourisme étaient-elles fondées? Les chiffres montrent en tout cas que l'étalement de la saison qu'ils ont tant appelé de leurs vœux est bel et bien une réalité. Une note de conjoncture de l'Insee publiée le 25 septembre fait état de 2,3 millions de passagers dans les ports et les aéroports de Corse entre avril et juin 2025, soit 2,9 % de plus qu'au 2^e trimestre 2024 et 2025 fait figure d'année record sur 5 ans en matière de fréquentation touristique d'avant-saison. Cet afflux s'est traduit par une hausse de 2,5 % dans les hébergements marchands par rapport au 2^e trimestre 2024; toutefois dans les hôtels, la fréquentation d'avant-saison a progressé modérément (+1,0 %). Ce dynamisme a induit une progression de l'activité de 0,7 % dans les services marchands où les effectifs salariés se sont accru de 0,3 %; le nombre d'heures rémunérées dans l'hébergement-restauration a augmenté de 1,4 % par rapport au 2^e trimestre 2024. De même, l'emploi salarié a connu une hausse de 2,0 % sur le trimestre. Mais malgré l'étalement de la saison touristique, le nombre d'heures rémunérées déclarées par les entreprises en Corse a diminué globalement de 0,3 % au 2^e trimestre 2025 par rapport à 2024. Pour autant, l'emploi salarié régional a progressé de 0,3 %. La construction a contribué fortement à la baisse de l'activité régionale avec 6,4 % d'heures rémunérées en moins par rapport au 2^e trimestre 2024, la baisse enregistrée au niveau national étant de 2,0 %. Et le recul trimestriel des effectifs salariés (-1,9 %) confirme la récession du secteur en Corse. De même, dans l'industrie, la baisse des effectifs se confirme, le repli de 1,2 % par rapport au premier trimestre s'expliquant essentiellement par la réduction du nombre de salariés dans la production de denrées alimentaires-boissons et tabac (-2,2 %). Au 2^e trimestre 2025, en Corse, le taux de chômage localisé s'établissait à 6,4 % de la population active, inférieur au taux national (7,5 %), mais en hausse de 0,1 point de plus qu'au premier trimestre 2025. ■AN

Agriculture**Échanges Corse-Japon
autour de la castanéiculture**

Lorsqu'on parle du Japon, on pense plutôt cerisiers en fleurs que châtaigniers. Pourtant, la châtaigne a une place importante dans la culture japonaise. Les traces de sa consommation y remontent à l'ère Jōmon (entre 13 000 et 400 av. J-C) et si en Europe il fallut attendre le XIII^e siècle pour que la castanéiculture commence à se développer, dès la fin du VI^e siècle l'impératrice Jitō recommandait la plantation de châtaigniers dans tout le Japon. La production annuelle moyenne de *kuri* (châtaigne), issue d'une variété locale, le *Castanea crenata*, est de 16 000 tonnes et on dénombre quelque 300 mets japonais à base de châtaigne. Le Japon importe par ailleurs des châtaignes de Chine, principal producteur mondial. En 2022, l'entreprise agro-alimentaire Shunkado a lancé un projet mécénal autour de la châtaigne japonaise, Waguri Project, afin de revitaliser et revaloriser les territoires ruraux autour d'une agriculture durable, en prenant comme exemple emblématique la châtaigne japonaise. Des échanges se sont noués avec la Corse, notamment via des membres du collectif I Custodi di u Castagnetu et en juillet dernier, déjà, lors de l'Exposition universelle d'Osaka, le Pavillon du Japon organisait une cérémonie du thé mettant la Corse en valeur en proposant des biscuits réalisés à partir de farine de châtaignes corses AOP. Pour aller plus loin, Shunkado et le Waguri Council ont programmé un voyage d'étude en Corse entre le 27 septembre et le 4 octobre. ■AN

Infographie Ifop

Photo Marco Verch · Loicene Creative Commons... wuestenigel.com



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATIONS SOCIETES

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARTENE [20100], du 19/09/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : TRIARCA
Siège : Villa Barengo, Quartier Santa Barbara, 20100 Sartène
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000,00 euros
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale, l'animation des sociétés dont la présente société détient des participations, administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président :** Monsieur Antoine, Vincent MUSSO, demeurant 14, Villa Barengo, Quartier Santa Barbara, 20100 Sartène La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/09/2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CADEPRIA
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : Lieu-dit Valle Querciolo, 20213 Sorbo-Ocagnano
Capital : 990 €
Durée : 99 ans

Gérance : Mlle MOLINARD Elsa, demeurant 24, Rue des Combattants en Afrique du Nord, 06000 Nice.

Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation au RCS de Bastia.



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 19 Septembre 2025, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination sociale : « ELICAM »

Siège Social : LUCCIANA (20290), Route de l'aéroport, Résidence Le Clos Saphir, Bât J.

Durée : 99 ans.

Capital social : 397.600,00 €.

Monsieur Frédéric, Guy VINCIGUERRA, a fait apport en nature, au terme d'un traité d'apport en date à BASTIA du 19 septembre 2025, enregistré à BASTIA le 24 septembre 2025, dossier 2025 00016774, référence 2B04P31 2025 A 01132, de 142 actions de la SAS « COVIAG » au capital de 5.000 € dont le siège social est à GHISONACCIA (20240) Résidence L'aiglon, Bât A, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 497 645 226, représentant 28,4 % du capital social de ladite société, évaluées à 397.600 €, conformément au rapport établi par Monsieur Henri DESSAYETTES DE CLAIRVAL, commissaire aux apports, en date du 12 septembre 2025.

Le capital ainsi formé est divisé en 142 parts sociales de 2.800 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associé unique dans la proportion de son apport en nature.

Objet : La prise de participation et la gestion de parts sociales, titres de sociétés cotés ou non cotés quelle que soit leur forme juridique ainsi que, en cas de besoin la participation à la gestion et à la coordination desdites sociétés.

Gérant : Monsieur Frédéric, Guy VINCIGUERRA, demeurant à BASTIA (20600) Rue de Cigno, Résidence l'effet mer, né le 05 février 1987 à BASTIA [Haute-Corse].

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Le gérant.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 23/09/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

SASU LES AGRUMES

Siège social : Lieu-Dit Pino, 20167 Peri

Capital : 100 €

Objet social : Exploitation d'un établissement de type appart'hôtel : location meublée touristique ou non, de courte ou longue durée, avec ou sans prestations para-hôtelières (accueil, ménage, linge, etc.), avec ou sans conciergerie ; Achat, vente, location et gestion de véhicules automobiles, sans chauffeur, en complément de l'activité principale ; Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Président : M BERNARD Fabien, Christophe demeurant Lieu-dit Pino - 20167 Peri
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05



INGENIERIE CONSEIL & EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable

Immeuble LE VEGA

5, rue de Dublin

67300 Schiltigheim-03.88.55.00.55

y.daefller@ice-strasbourg.com

SCI EVA & ANDREA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 Euros

Société en cours d'immatriculation

Au RCS de Bastia

Par acte SSP en date du 23/09/2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI EVA & ANDREA

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immobiliers et de tous biens meubles ; l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ; la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ; la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination

Siège social : MAISON FARJOUNEL, route d'Ajaccio, 20260 Calvi

Capital : 1000 euros

Gérance : Mme Marie-Pierre COURVOL-SIER demeurant 19, ter cours Paoli, 20250 Corte.

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 26 septembre 2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SERENI JACQUES SCI, **SIEGE SOCIAL :** Avenue Maréchal Monceny, Résidence Les Palmiers, Bâtiment C, Ajaccio [Corse]

OBJET : L'acquisition par voie d'achat, d'apport ou autrement de tous terrains, immeubles ou droits immobiliers ; La construction, l'aménagement, la réfection, la rénovation et l'entretien de tous immeubles ; La mise à disposition, à titre gratuit ou onéreux, au profit des associés ou de leurs proches ; La location, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers appartenant à la société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : Monsieur Jacques SERENI, demeurant Avenue Maréchal Monceny, Résidence Les Palmiers, Bâtiment C, Ajaccio [Corse].

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur,
Mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-signature privée, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée [SARL]

Dénomination : KALLISTEC

Siège : Chez Madame Françoise BARAZZOLI, Bt B, Résidence Santa Ghulia, RT 10, LD A Torra, 20215 Vescovato

Objet : L'exercice de toutes activités d'électricité générale, incluant l'installation, la maintenance, la réparation et la mise aux normes dans les secteurs tertiaire, industriel et particulier, pour des projets neufs ou de rénovation ;

- Les travaux relatifs aux courants faibles, tels que les systèmes de télécommunication, de sécurité, de domotique et de réseaux informatiques ;
- La conception, l'installation et l'entretien d'éclairage public ;
- La fourniture, l'installation et la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Capital : 500 euros apport en numéraire.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.

Gérant : Monsieur Anthony BARAZZOLI, demeurant Chez Madame Françoise BARAZZOLI, Bt B, Résidence Santa Ghulia, RT 10, LD A Torra, 20215 Vescovato

Immatriculation : RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : STUDIO PAPRIKA

Siège : 27, Strada Sauveur LEANDRI - Hameau de Castiglione - 20228 Luri

Objet : La conception et la réalisation de projets d'architecture d'intérieur, de design, d'ameublement et d'agencement ; les missions de conseil et d'étude dans l'univers du bâtiment ; suivi et coordination de travaux d'aménagement d'intérieur ; Tous travaux de rénovation et d'aménagement en sous-traitance ; l'achat, la revente la distribution et l'installation de marchandises de type mobilier, décoration ou tout autre élément nécessaire à la réalisation des projets de conception proposé, design graphique et toutes prestations connexes ou complémentaires liées à l'architecture d'intérieur et au design,

Durée : 99 années
Capital : 500 Euros
Président : Madame Margaux, Françoise, Claudette FAULCON - Usage FAULCON-LEANDRI demeurant 27, Strada Sauveur LEANDRI - Hameau de Castiglione - 20228 Luri

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/10/2025, il a été constitué une SAS à capital fixe.
Dénomination : TOC DE CLEAN
Capital : 1000,00 €

Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : - l'activité de nettoyage et toutes autres prestations requises pour l'entretien de tous bâtiments, immeubles en copropriété, bureaux, locaux commerciaux, parkings, surfaces vitrées et plus généralement tous types de biens immobiliers ; - l'activité d'entretien des espaces verts, terrains et jardins ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant aux activités spécifiées ci-dessus ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Dureté : 99 ans à compter de l'immatrication au RCS de Ajaccio.

Siège social : Les Jardins de l'Empereur - Immeuble Eylau C - 20000 Ajaccio.
Président(e) : M. LANFRANCHI Don Ly-sandre, Jacques, Claude pour une durée illimitée demeurant Parc Belvédère - 20000 Ajaccio

Directeur général : M. OLK Franck, Rudolf demeurant 10, rue de Canda - Résidence 1er Consul - 20090 Ajaccio
Clauses proposées Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 10

ELVECA

SAS au capital de 15.000 €

Siège social : 9, avenue Noel Franchini [20090] Ajaccio
Immatriculée au RCS d'Ajaccio
Sous le n°492 365 796

Aux termes d'une décision de la gérance du 26 septembre 2025, la Présidente a décidé de transférer le siège social, à compter de la même date, à l'adresse suivante : 9001, boulevard Sébastien Costa, La Rocade à [20090] AJACCIO. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 11

RENA BIANCA

SAS au capital de 2000 €

Siège social : San-Gavino-Di-Carbini Ribba, 20170 San-Gavino-Di-Carbini
RCS Ajaccio 949 589 162

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/07/2025, il a été décidé de transférer le siège social au Route départementale 559, n°1333, Ribba, 20170 SAN-GAVINO-DI-CARBINI à compter du 30/07/2025.
Modification au RCS d'Ajaccio.

DOMINIC SCI

Société Civile

Au capital de 111.288 euros
Siège social : 32, Lot Alivi
Route de San Pellegrino - Folelli
20213 Penta-Di-Casinca
442 456 638

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 03/07/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 32, LOT ALIVI - ROUTE DE SAN PELLEGRINO - FOLELLI - 20213 PENTA-DI-CASINCA au 16, Res de Montesoro - BAT 16 - 20600 BASTIA à compter du 03/07/2025, et de modifier en conséquence l'article TITRE 1 des statuts.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 13

SOLRENOV FRANCE SASU

Capital : 30000.00€

Sise 207, Route des Trois Lucs
à la Valentine
13011 Marseille - France
883294282 RCS Marseille

AVIS DE MODIFICATION

Le 17/07/2025, L'associé unique a décidé : de transférer le siège au 645 Avenue de la Libération, 20600 Bastia France, de modifier la dénomination sociale qui devient : SOLARENO ENERGIE à compter du 31/07/2025 ; de modifier l'objet social comme suivant : La société a pour objet, en France et à l'étranger : Le négoce, la vente, la distribution, l'importation et l'exportation de tous produits, matériels, équipements et prestations de services liés : à la rénovation énergétique, à l'amélioration de l'habitat, aux installations électriques, aux énergies renouvelables, auprès des particuliers, professionnels, copropriétés, bailleurs sociaux, collectivités et pour tout type de bâtiment : résidentiel, tertiaire ou industriel, l'étude, la conception, le financement, la location, l'installation, la pose, la mise en service, la maintenance, le dépannage et la mise en conformité de systèmes ou équipements liés à la performance énergétique des bâtiments, notamment : Les panneaux solaires photovoltaïques et thermiques (y compris raccordement électrique), Les pompes à chaleur air/air et air/eau, y compris systèmes gainables, ballons thermodynamiques, chauffage, climatisation, Les systèmes de ventilation, chauffage, isolation thermique, La réfection, l'étanchéité et l'optimisation thermique des toitures, La vérification, la remise aux normes et la reprise d'installations existantes. La fourniture et la pose de menuiseries extérieures (fenêtres, portes, baies vitrées, volets) dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, Les travaux d'isolation thermique par l'intérieur (ITI) des murs, plafonds, combles et rampants de toiture, par tous procédés adaptés. Tous travaux d'installation électrique en courants forts (CFO) et courants faibles (CFA) dans tous types de bâtiments, L'installation de systèmes domotiques pour la gestion de l'éclairage, des volets, de la température et de la consommation énergétique.

.../...

L'installation et la maintenance de systèmes de sécurité : alarmes, vidéosurveillance, interphones, contrôles d'accès. La réalisation d'audits énergétiques, d'études techniques, d'analyses de performance. L'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'ingénierie de projets dans les domaines de la rénovation énergétique, solaire, thermique et électrique, Le conseil et le suivi de chantiers dans les secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et collectif. L'apport d'affaires, l'intermédiation commerciale et le courtage dans les secteurs de la rénovation, de l'énergie, de l'électricité et des équipements du bâtiment, La formation, l'information et l'accompagnement des professionnels, bailleurs et copropriétés sur les enjeux de la transition énergétique. La fourniture et l'installation d'équipements annexes contribuant à l'amélioration énergétique ou à la gestion technique du bâtiment. La recherche appliquée, le développement de solutions, la veille technologique et l'intégration de technologies innovantes dans les domaines de l'énergie, de l'électricité, de la domotique et de la performance environnementale. La prise de participation, directe ou indirecte, dans toute société ou groupement ayant un objet similaire ou connexe, La gestion, la coordination ou l'exploitation de partenariats stratégiques liés à l'énergie, à la rénovation, à l'habitat durable et à la transition écologique. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. à compter du 31/07/2025. Président : OUALGHAZI FOUAD, RESIDENCE MEZZANA, APP1, RTE DE L'AEROPORT, 20290 LUCCIANA.

La société sera radiée du RCS de Marseille et immatriculée au RCS de Bastia.

N° 14

CUSI SIA

SARL au capital de 1000 €

Siège social : 2, Rue Stephanopoli
20000 Ajaccio
Modification au RCS d'Ajaccio
752 305 185

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 16/09/2025, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : vente en boutique et en gros de parfums d'intérieur, fragrances et produits connexes, et vente en boutique et en gros de bijoux fantaisie, bijoux de mode, ainsi que d'objets de décoration et d'accessoires pour la maison. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 15

SAS MARCOMELI

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Juillet 2025, les associés de la SAS MARCOMELI [850 098 922 RCS Bastia] dont le siège social est sis Port de Centuri - 20238 CENTURI, ont décidé de procéder à la modification suivante dans les statuts avec effet du 31 Juillet 2025, à savoir : - Modification de la date de clôture de l'exercice :

- Ancienne mention : L'année sociale commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.
- Nouvelle mention : L'année sociale commence le 1er Novembre et se termine le 31 Octobre.
L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence.

P.U.I.

 04 95 32 04 40



SELARL MPDN AVOCAT

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

Lieu-dit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 24 51 36

Par décision du 17.09.25, les associés de la société « VILLATA », SAS au capital de 11.891 €, dont le siège social est situé Lieudit Villata, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA [RCS AJACCIO 318 993 417], ont pris acte de la fin des mandats de Madame Liliane AGOSTINI en sa qualité de Présidente et de Monsieur Loïc LE BRAS en sa qualité de Directeur Général au 27 septembre 2025. Ils ont décidé de nommer Madame Muriel, Angélina, Camille SPEURT, née CHIOCCA, demeurant Camping Villata, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA, aux fonctions de Présidente, à compter du 27 septembre 2025, pour une durée de 7 ans. Ils ont décidé de ne pas remplacer le Directeur Général pour l'instant. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 17

MT PLACO 2B

SAS au capital de 2000 €

Siège social : Immeuble Andreani
Migliacciaro

20243 Prunelli Di Fiumorbo
991 696 147 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 26/09/2025, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient MT 2B, à compter du 26/09/2025.
Modification au RCS de Bastia.

N° 18

SCI DI MAGGIO

SCI au capital de 1829,39 €

Siège social : Zone Industrielle Erbajolo
20600 Bastia-RCS Bastia n°393147715

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25/09/2025, il a été décidé :

* de changer la dénomination sociale de la société, qui devient : IMMODIM
* de transférer le siège social de zone industrielle Erbajolo, 20600 Bastia à Lieu-Dit Strada Vecchia - 20290 Borgo. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 19

NAUTICALOC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : route de Mezzavia
Pôle de Suartello - Empire Cowork
20090 Ajaccio-838195444 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 septembre 2025, il résulte que Monsieur Franck NOUAILLES a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la société avec effet au 24 septembre 2025 et il n'a pas été procédé à son remplacement.

Pour avis, Le Président.

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

TMC SERVICES SENIORS

SAS au capital de 1000 €

Siège social : Résidence L'Orée du Bois
Av. Noël Franchini - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 952 053 205

Aux termes d'une délibération en date du 22/09/2025, l'AGE a décidé :
1 - de remplacer à compter du 22/09/2025 la dénomination sociale TMC SERVICES SENIORS par PERACCIA SENIORS et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
2 - de transférer le siège social du Résidence L'Orée du Bois - av Noël Franchini - 20090 AJACCIO au route du village de Tavaco - Lieu-dit Casaccio - 20167 TAVACO, et ce à compter du 22/09/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
3 - de nommer M. Nicolas, Paul, François AMBROSI né QUINTERNET demeurant route du village de Tavaco - Lieu-dit Casaccio - 20167 TAVACO en qualité de Président en remplacement de Mme Lésia POMI, démissionnaire.
4 - de prendre acte des démissions de M. Jean-Christian PADOVANI et de M. Michaël POMI de leurs fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, La Présidente.

N° 21

ROKE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 8, Rue Joffre
20260 Calvi
942 855 420 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er septembre 2025, il résulte que :
- Monsieur Kévin GARNOT demeurant 12, Résidence L'Ogliastru, 20260 CALVI a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Romain ROUSSEL démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 22

PASTORECCIA

EARLU au capital de 340.600 euros

Immatriculée au RCS de Bastia

Sous le numéro 988 161 154

Dont le siège social est situé :

Rue des Platanes, 20240 Ghisonaccia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 août 2025 : Le capital a été réduit de 68.000 euros pour être ramené à 272.600 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Le capital social initial est fixé à la somme de 340.600 euros.

* Nouvelle mention :

Suite à cette décision, le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante-douze mille six cents euros (272.600 €).

Mention sera faite au RCS de Bastia.



MERCATI PUBBLICI
MARCHES PUBLICS

U purtone per l'accessu à e chjame à offerte di tutti i cumpratori pubblici presenti in Corsica

La Collectivité de Corse lance la nouvelle plateforme des marchés publics <https://corsicamercati.corsica>

- Rechercher et consulter les marchés publics
- Filtrer par type de marché, secteur et commune
- Recevoir quotidiennement les appels d'offres des opérateurs publics.



Un mancate mai più e chjame à offerte pubbliche, grazia à u purtone di i mercati pubblici in Corsica, messu à disposizione da a Cullettività di Corsica.

www.isula.corsica 

N° 23



INGENIERIE CONSEIL & EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable
Immeuble LE VEGA, 5, rue de Dublin
67300 Schiltigheim-03.88.55.00.55
y.daeffler@ice-strasbourg.com

THOR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Boulevard Wilson
20260 Calvi
884 929 225 RCS Bastia

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 19/10/2021, l'Associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 120.000 euros par apport de numéraire pour le porter à 122.000 euros. Les articles 6, 7 et 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 24

AVIS DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé du 01/02/2007 Madame Caroline BATTESTI Veuve BARRIEU demeurant à COTI-CHIAVARI (20138), lieudit imbracataggio et immatriculée au RCS d'AJACCIO agissant en tant que loueur de fonds sous le n°SIREN 434425019. A donné en location gérance à la Société à responsabilité limitée LE BELVEDERE lieudit Imbracataggio, 20138 COTI-CHIAVARI immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°434 125 019.

Un fonds de commerce d'un restaurant, pension de famille à compter du 01/02/2007 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La location gérance qui avait été alors donnée par son mari Monsieur Gilbert BARRIEU a pris fin par suite de son décès intervenu le 22 janvier 2007.

 04 95 32 89 92

N° 25

INSERTION LEGALE DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 1er septembre 2025, La société LATAREDDA, EURL au capital de 1000 €, ayant son siège social rue Vincentellu d'Istria - 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 832 210 645.

A donné à bail à titre de location-gérance à :

La société JB CLIM, SAS au capital de 1000 €, ayant son siège social rue Vincentellu d'Istria - 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 832 317 390.

Un fonds de commerce de vente et pose de matériels photovoltaïques sis rue Vincentellu d'Istria - 20137 Porto-Vecchio, immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 832 210 645 à compter du 1er septembre 2025 pour une durée de 2 années.

En vertu de ce contrat, "Nom du locataire-gérant" exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et "Nom du propriétaire du fonds", loueur, ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun engagement contractés par le locataire-gérant, et le fonds de commerce ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour insertion.

N° 26

INSERTION LEGALE DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 1er septembre 2025, La société CL ENERGIE CORSE, SARL au capital de 5000 €, ayant son siège social rue Vincentellu d'Istria - 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 842 029 605.

A donné à bail à titre de location-gérance à : La société POELES ISOLATION INSERTS ET CHEMINEES, SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège social rue Vincentellu d'Istria - 20137 Porto-Vecchio, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 842 029 605.

Pour insertion.

N° 27

INSERTION LEGALE DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 1er septembre 2025, La société LATAREDDA, EURL au capital de 1000 €, ayant son siège social rue Vincentellu d'Istria - 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 832 210 645.

A donné à bail à titre de location-gérance à : La société POELES ISOLATION INSERTS ET CHEMINEES, SAS au capital de 10000 €, ayant son siège social rue Vincentellu d'Istria - 20137 Porto-Vecchio, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 832 210 645 à compter du 1er septembre 2025 pour une durée de 2 années.

En vertu de ce contrat, "Nom du locataire-gérant" exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et "Nom du propriétaire du fonds", loueur, ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun engagement contractés par le locataire-gérant, et le fonds de commerce ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour insertion.

DÉPOSEZ VOS ANNONCES
al-informateurcorse@orange.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 28

N° PC : 2025RJ0177

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société DESIGN B SARL, lieu-dit Erbjolo, Route Nationale 193, 20600 BASTIA, Import-export, achat et vente de mobilier contemporains, meubles de cuisine, électroménager, tapis rideaux, lumineux, bibelots et tous objets, destinés à l'aménagement et la décoration d'appartement, bureaux, magasins. Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières liées à l'objet social. 824 810 360 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 29

N° PC : 2025RJ0178

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur KHELIFATI NOUFEL, Bat D1 Lot 64 - Résidence Paese Novu, Route Royale, 20600 BASTIA. Travaux de peinture et vitrerie, n° 520439 506. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 30

N° PC : 2025RJ0184

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société SISLOC SARL, hameau ORTOLANO, 20233 SISCO. Secrétariat, conseil en organisation et recrutement, réalisation de tous travaux administratifs. Conseil et aide à l'organisation d'événements pour entreprises et particuliers, toute activité de relations presse et recherche de sponsors. L'achat, vente ou la location de tout type de matériels, de tout type d'engins et véhicules se rapportant à tous les domaines d'activité en général. Agencement de toute nature. Réalisation de prestation de services. Intermédiaire dans toutes activités, agent d'affaires, commissionnaire, courtier. Recouvrement de créances commerciales. 827 556 036 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 29/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 31

N° PC : 2025RJ0086

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société 6ADMIN SAS, Bâtiment 41 Cité Aurore 20600 BASTIA, Vente de matériels informatique, prestations de service informatique, maintenance informatique, développement informatique et service d'hébergement informatique. 828 894 246 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/03/2025.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 32

N° PC : 2025RJ0104

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société L'ETAGE SAS, rue Spinola, Vieux Port, 20200 BASTIA. Débit de boissons et petite restauration. 850 214 198 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 26/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 33

N° PC : 2025RJ0108

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société AG CONSTRUCTION SAS, Chez Angelo Mangone, Résidence Cala Bianca, Route de la Marana, 20290 BORGO. Travaux de peinture en bâtiment, placage de cloisons, travaux de second oeuvre. 823 973 631 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

Date de cessation des paiements le 19/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 34

N° PC : 2025RJ0117

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société E M A 2B SAS, Domaine du Levant III, Bat B, Avenue de Borgo, 20290 BORGO. Vente de prêt à porter de grandes marques pour enfants, chaussures et accessoires. 834 277 352 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 11/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 35

N° PC : 2025RJ0134

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société LODGE E MARE SAS, route De la Marana, Propriété Per Liberta, 20620 BIGUGLIA. L'exploitation de tous fonds de commerce de Restaurant, Brasserie, Café, Salon de thé, Débit de boissons, Hôtel. La fabrication et la vente de plats à emporter, traiteur. L'organisation de cours de cuisine et la mise en place d'événements. L'organisation et la réalisation de buffets, dîners, réceptions, cérémonies et événements récréatifs. Toutes opérations commerciales se rapportant à l'activité d'hôtellerie, la location de chambres meublées, blanchisserie. 898 093 182 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 36

N° PC : 2025RJ0140

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur TOLU GIORDANO, 4, lieu-dit COLOMBUTO, 20215 VESCOVATO. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Non inscrit au RCS Bastia 902 084 391 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 37

N° PC : 2025RJ0179

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur FONSECA E SILVA VITOR, route Royale, 20213 PENTA-DI-CASINCA. N° 510 467 467. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 08/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 38

N° PC : 2025RJ0182

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur CHRISTOPHER CERUTTI, chemin De Mucchitana, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO. N° 503 538 977. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 21/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 39

N° PC : 2025RJ0180

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société GALERIE JOAL SARL, 1 rue IMPERATRICE EUGENIE, 20200 BASTIA. 907 796 734 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 40

N° PC : 2025RJ0181

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société AERIS2B SARL, Casa Millela, Hameau de Calca, 20245 GALERIA. 878 551 274 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 41

N° PC : 2025RJ0183

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société TAG SAS, 10, boulevard Paoli, 20200 BASTIA. 948 954 698 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 21/07/2025.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 42

N° PC : 2024RJ0124

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 arrêtant

N° 44

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Olmeta di Tuda

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ « CORSICA SOLE 53 », CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, LIEU-DIT « FORNO »

1ère Parution

DUREE DE L'ENQUÊTE :

* du mardi 21 octobre 2025 au vendredi 21 novembre 2025

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPÔT DU DOSSIER :

Mairie d'Olmeta di Tuda (village, 20232 Olmeta di Tuda)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

M. Olivier RIFFARD, chef de la division aménagement du territoire à l'Office du développement agricole et rural de Corse, recevra le public en mairie :

* mardi 21 octobre 2025, de 9h30 à 12h30 ;

* jeudi 30 octobre 2025, de 9h30 à 12h30 ;

* vendredi 7 novembre 2025, de 9h30 à 12h30 ;

* vendredi 21 novembre 2025, de 9h30 à 12h30.

M. Pierre-Olivier BONNOT, chef du service emploi à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Corse, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public

[\[https://www.registre-dematerialise.fr/6677\]](https://www.registre-dematerialise.fr/6677).

Celui-ci pourra formuler ses observations :

- au commissaire enquêteur par écrit en mairie d'Olmeta di Tuda ou par téléphone lors des permanences (04 95 39 01 53) ;

- par voie électronique

enquete-publique-6677@registre-dematerialise.fr

du 21 octobre 2025 à 9h30 au 21 novembre 2025 à 12h30.

Pendant toute la durée de cette enquête, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [\[https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement\]](https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement).

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société « Corsica Sole 53 », 20251 Pancheraccia (Tél. : 04 95 31 66 79).

La décision qui intervient à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 45

 AIR CORSICA

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

SOCIETE CONCERNEE :

AIR CORSICA
BP 505 - Aéroport Napoléon-Bonaparte
20186 AJACCIO CEDEX 2

Objet du marché : Mission légale de Commissariat aux Comptes pour six exercices (du 01/01/2025 au 31/12/2030).

Mission complémentaire d'attestation de la comptabilité analytique dans le cadre des conventions de Délégation de Service Public pour six exercices (2025 à 2030).

Mode de passation : Marché présenté à l'Assemblée Générale par la Commission des marchés d'Air Corsica après consultation des offres.

Décision prise par l'Assemblée Générale.

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Références du candidat : 50%

- Montant des honoraires : 50%

Obtention du dossier :

Par courrier, mail ou retiré :

Mme Dominique LECA / doleca@aircorsica.com
Aéroport Napoléon-Bonaparte - BP 505
20186 AJACCIO CEDEX 2
04.95.29.05.12

Date limite de réception des offres : 24 octobre 2025 à 17 h 00

Date d'envoi à la publication : 29 septembre 2025.

le plan de redressement de la société COM-ALU SAS, Immeuble Orticoni, Route du Stade, 20260 CALVI, pour une durée de 9 ans.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA

N° 43

N° PC : 2025RJ0089

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 23/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur SENCY PIERRE ANGE, Village 20229 PIEDICROCE, Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. N° 522 289 511 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

COMMUNE D'OCCHIATANA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Parution n° 02

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°07/2025 du 18/08/2025, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme [PLU] de la commune d'Occhiatana, lequel a notamment fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Durée de l'enquête publique : Cette enquête sera ouverte à partir du 30 septembre 2025 à 09h00 et se déroulera pendant trente et un (31) jours consécutifs jusqu'au 30 octobre 2025 à 17h00.

Consultation du dossier et recueil des observations : Le dossier de révision du plan local d'urbanisme [PLU] ainsi qu'un registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteuse, sont tenus à disposition du public en mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture pour l'accueil du public :

Mairie d'OCCHIATANA

N° 06 - Quartier « U Casale à a Ghjesa »

20226 OCCHIATANA

Tél : 04 95 61 30 39

Email : occhiatana@wanadoo.fr

Jours et horaires d'ouverture de la Mairie : lundi et mardi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 - Jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre papier d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie d'Occhiatana, à l'attention de Madame la commissaire enquêteuse, en recommandé avec AR portant la mention « ne pas ouvrir ».

De plus, une version numérisée du dossier de révision du plan local d'urbanisme [PLU] sera consultable à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5994>

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra directement transmettre ses contributions et propositions sera ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5994>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-5994@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5994> et donc visibles par tous.

Enfin, un poste informatique sera mis à disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie pour l'accueil du public.

Permanences du commissaire enquêteur ou de la commissaire enquêteuse :

Pendant la durée de l'enquête publique. Madame la commissaire enquêteuse se tiendra à la disposition du public en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

* Le mardi 30 septembre 2025 de 09h00 à 12h00 [ouverture de l'enquête]

* Le jeudi 09 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

* Le mardi 21 octobre 2025 de 13h00 à 16h00

* Le jeudi 30 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 [clôture d'enquête]

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêteuse pourra en outre :

* Recevoir toute information et, si elle estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;

* Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;

* Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont elle juge l'audition utile ;

* Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie

WWW.ICN.CORSICA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
Zone artisanale, RT50, BP300, 20250 CORTE
SIRET : 24202007100047

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

* Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Entretien des réseaux d'assainissement, des postes de relevage, ouvrages divers d'assainissement et interventions préventives et curatives sur le périmètre inter-communal

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics [AMP] : Oui

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution :

Territoire intercommunal constitué des communes ci-dessous :

Corte, Casanova Di Venaco, Poggio Di Venaco, Santo Pietro Di Venaco, Venaco, Riventosa, Vivario, Muracciole, Noceta et Rospigliani.

Code NUTS : FRM

CPV global à la consultation

CPV principal : 90470000-2

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 150.000,00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de deux années.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>] ou du DUME [document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>].

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

* Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

* Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

* Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

* Certificats de qualifications professionnelles, et tout moyen de preuve équivalent, correspondant à : .../...

agrément vidangeur Haute Corse, récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets, catec, certibioicide, certificat amiante SS4, etc.

* Attestation de visite sur site

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Procédure : MAPA ouvert

Visite sur site

Visite sur site est obligatoire. Voir art.28 du règlement de consultation pour le détail.

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 20 :

1. Critère Valeur technique pondérée à 60 %.

2. Critère Prix pondéré à 40 %.

Note finale= [Note VT x 60%] + [Note prix x 40%]

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2025-05

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/09/2025

Date limite de réception des offres : 03/11/2025 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

* en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

* en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME [électronique] ou documents équivalents [DC1 et DC2].

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation [copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation]. Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Qualification et niveau d'expérience exigé des candidats :

en lien avec l'opération

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des plis.

AVIS RECTIFICATIF DU 25/09/25

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2025-046-SAG-RH

Objet : PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX DU SIEGE ET DES DIFFERENTS SITES DE L'OEHC

Remise des offres :

Au lieu de : 03/10/25 à 12h00 au plus tard.

Lire : 17/10/25 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>



N° 49

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 49502525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : contrôles techniques et contre visites des véhicules légers, utilitaires ou particuliers, et visites complémentaires des véhicules utilitaires légers de la Collectivité de Corse - RELANCE LOT 5

Numéro de référence : 2025-1DMG-0275

Date limite de remise des offres : 20 octobre 2025 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/09/2025.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 50

N° PC : 2024RJ0117

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/09/2025 prononçant la conversion de la procédure de sauvegarde en liquidation judiciaire à l'égard de la société AGREGATS BETON CORSE SARL [], Pompugliani - Tallone - 20270 ALERIA. 440 512 754 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 23/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 51

N° PC : 2025RJ0185

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/09/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société A CASA CECCARELLI SAS, 27 rue Luce De Casabianca - 20200 BASTIA. Débit de boissons 4ème catégorie, restauration, snack, plats à emporter et à livré, la location de chambre meublées, achat et vente de souvenirs, produits corse. 908 054 109 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 24/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 52

N° PC : 2025RJ0189

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/09/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de M. BRAGONI ALAIN, lieu-dit DIT QUERICIO, 20290 BORGIO. Ingénierie, études thermiques, n°789 510 070. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

nique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 53

N° PC : 2025RJ0188

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur KREBBABA BOUALEM, La Roseraie 2, Bat B, Route de Bastia, 20260 CALVI. N°848 239 950. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 04/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 54

N° PC : 2025RJ0186

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société OP CONSTRUCTION SAS [], lotissement Querciolo, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO. 851 709 824 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 55

N° PC : 2025RJ0187

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société DSP FACADES SAS, lieu-dit Lumio, Lotissement Orinajo, Lotissement 3, 20232 OLETTA. 851 109 587 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 56



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MURZU

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Deuxième parution,

Par arrêté n° 14/2025, le maire de MURZU (Corse du Sud) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique à propos du zonage d'assainissement de la commune. M. Raphaël Colonna d'Istria, domicilié à APPIETTO, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Bastia et Mr André FREDIANI, domicilié à Ajaccio est commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du samedi 27 septembre 2025 à 09 h 00 au lundi 27 octobre 2025 à 17 h 00, soit pendant 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est établi en mairie de MURZU.

Les pièces du dossier du zonage d'assainissement ainsi qu'un registre sont déposés en mairie. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture soit : Mardi de 9 h à 12 h et de 14h00 à 17h00.

Un registre dématérialisé est accessible à <https://www.registre-dematerialise.fr/6613> Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet par le maire, à feuilles mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions seront adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur :

* par courrier postal jusqu'au lundi 27 octobre 2025 inclus [le cachet de la poste faisant foi] au siège de l'enquêteur publique à l'adresse suivante :

Mairie de MURZU.

A l'attention du commissaire enquêteur - ZA

14, Stretta di u Pratu - 20160 MURZU

* Par courriel jusqu'au lundi 27 octobre 2025 à 17 h 00 :

enquete-publique-6613@registre-dematerialise.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivantes :

- Samedi 27 septembre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00,
- Samedi 04 octobre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00,
- Vendredi 17 octobre 2025 de 13 h 30 à 16 h 30,
- Lundi 27 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le numéro de téléphone 04.95.26.68.60 permettra de joindre le commissaire enquêteur durant les quatre permanences.

Toute personne pourra demander des informations au secrétariat de la mairie. Elle peut également, à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de monsieur le Maire. Un ordinateur sera disponible en salle de permanence pour accéder au registre dématérialisé et au dossier.

Le commissaire-enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet à l'issue de l'enquête publique.

Celui-ci produira ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an en mairie.

Le projet de zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques éventuellement et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une délibération du conseil municipal.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 57

PITTILONI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Avenue Napoléon

20110 Propriano

324 104 421 RCS Ajaccio

N° 58

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 12/08/2025, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fanou - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 et dont le siège social est situé Tour Landscape - 6, Place des Degrés - 92800 PUTEAUX. A donné en location gérance : à la Société RN 193 BIANNUCCI, SAS au capital de 500 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 990 146 169, dont le siège social est situé Avenue de la Libération - Immeuble SOMIVAC - Bat B - Ponte Prado - 20600 BASTIA, un fonds de commerce de station-service sis et exploité RT11 - 145 Avenue Sampiero Corso - (Lieu-dit Route Nationale 193 - Puretto) - 20600 BASTIA, dont l'activité est : Station-Service, Petite Restauration ou cafétéria, vente de boissons à emporter, vente de restauration à emporter, mécanique automobile, carrosserie, location de véhicules [voitures, motos, trottinettes, vélos], achat et vente de véhicules, pour une durée de 3 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. A compter du 1er octobre 2025.

Pour avis,
La Gérance.

CORSE NAVAL

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5, Boulevard Sampiero
20000 Ajaccio
490 684 487 RCS Ajaccio

Suivant décision du 22/09/2025, l'Associée Unique a nommé M. Toussaint RAIMONDI, demeurant Route de la Castagna, Lieudit Castrato, 20100 SARTENE, en qualité de Gérant pour une durée indéterminée à compter dudit jour, en remplacement de M. Claude, Antoine, Henri RICCI.

Pour avis, la Gérance.

AVIS

Suivant acte reçu par Maître Arnaud FROUGIER, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ESPRIT NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à BAYONNE (64100) 22 allée Marcel Suarès, Place de la République, CRPCEN 64107, le 27 septembre 2025, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial avec apport mobilier de parts sociales de la société JMP par Monsieur Olivier JEAN-MISTRAL, agriculteur, Né à BASTIA (20200) le 11 septembre 1976, au profit de Madame Nathalie Karina CUGURU, secrétaire de direction, son épouse, Née à AJACCIO (20000) le 4 décembre 1976 demeurant ensemble à ANTISANTI (20270) 263 Muniglia et Mariés à la mairie de BASTELICACCIA (20129) le 4 août 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

ANNILYNE DANSE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Zone Industrielle de Baléone
Lotissement Baglioni
20167 Sarrola-Carcopino
Siège de liquidation :
Zone Industrielle de Baléone
Lotissement Baglioni
20167 Sarrola-Carcopino
819 416 504 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024 au Zone Industrielle de Baléone, Lotissement Baglioni, 20167 SARROLA-CARCOPINO, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Annie MARCIA, demeurant Chemin de Ranocchietto, Villa Yolanda, 20167 MEZZAVIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quittus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

COREFOR

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
Au capital de 3000 euros
Siège social : Forum du Vazzio
Zone Industrielle du Vazzio
20090 Ajaccio
835 189 903 RCS Ajaccio

Suivant décision du 30/06/2025, l'Associée Unique a nommé M. Lionel, Raymond, Séraphin BERETTA, demeurant Lieudit Levidelio, 20167 AFA, en qualité de Gérant pour une durée indéterminée à compter dudit jour, en remplacement de M. Yves, Jean, Denis BERLEMONT.

Pour avis,
La Gérance.

FIN DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à 2873 Stradda di Pinareddu, Mangiaglia, Sainte de Lucie de Porto Vecchio, 20144 ZONZA, en date du 05/02/2024, la Société dénommée LE PATIO PINARELLO, 2873 Stradda di Pinareddu Mangiaglia, Sainte de Lucie de Porto Vecchio, 20144 ZONZA, identifié sous le SIREN 838 256 667, représentée par son Président Mr PIETRI Daniel François.

Au donné en location gérance à la SASU LE PATIO ayant son siège social à ZONZA [20144], 2873 Stradda di Pinareddu Mangiaglia, immatriculée au RCS de AJACCIO sous le n° 984 151 209, représentée par Monsieur Gerin Cyril. Un fonds de commerce de RESTAURATION, la clientèle l'enseigne LE PATIO PINARELLO RESTAURANT le nom commercial, l'achalandage y attachés ; le droit à la jouissance des lieux où est exploité le fonds pour toute la durée du contrat sis et exploité à 2873 Stradda di Pinareddu Mangiaglia, Sainte de Lucie de Porto Vecchio, 20144 ZONZA à compter du 05/02/2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Un fonds de commerce de RESTAURATION, la clientèle l'enseigne LE PATIO PINARELLO RESTAURANT le nom commercial, l'achalandage y attachés ; le droit à la jouissance des lieux où est exploité le fonds pour toute la durée du contrat sis et exploité à 2873 Stradda di Pinareddu Mangiaglia, Sainte de Lucie de Porto Vecchio, 20144 ZONZA à compter du 05/02/2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Suivant le courrier du 4 septembre 2025 confirmant les échanges entre les parties, la date de résiliation du contrat ci-dessus mentionné est confirmée au 04 septembre 2025.

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 12/08/2025, la Société KYRN Station, S.A.R.L. au capital de 8000 €, dont le siège social est situé Route Canazzi - Route Nationale 193 - 20600 BASTIA sise Lieu-dit Route Nationale 193, Puretto - 20600 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 439 426 610 A donné en location gérance : à la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 et dont le siège social est situé Tour Landscape - 6, Place des Degrés - 92800 PUTEAUX.

Le fonds de commerce de station-service sis et exploité Lieu-dit Route Nationale 193 - Puretto - 20600 BASTIA, dont l'activité est : Station-Service, Petite Restauration ou cafétéria, vente de boissons à emporter, vente de restauration à emporter, mécanique automobile, carrosserie, location de véhicules (voitures, motos, trottinettes, vélos), achat et vente de véhicules, pour une durée de 10 ans. A compter du 1er octobre 2025 pour se terminer le 30 septembre 2035.

ANNILYNE DANSE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Zone Industrielle de Baléone
Lotissement Baglioni
20167 Sarrola-Carcopino
Siège de liquidation :
Zone Industrielle de Baléone
Lotissement Baglioni
20167 Sarrola-Carcopino
819 416 504 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mame Annie MARCIA, demeurant Chemin de Ranocchietto, Villa Yolanda, 20167 MEZZAVIA, ancienne Présidente de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Zone Industrielle de Baléone, Lotissement Baglioni, 20167 SARROLA-CARCOPINO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

LAURA

Société Civile en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Saint-Florent
Ortu Simonetta - 20200 Bastia
853 999 829 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION**Cabinet AECB**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 août 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Giovanni LABATE, demeurant Route de Saint-Florent, Ld Ortu Simonetta, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Saint-Florent, Ld Ortu Simonetta, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA-20600, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

MARIA COLOMBANI

Société d'Exercice
Libéral par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Casa Allegria
Lot Bronzini - 20600 Furiani
940 611 379 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2025, l'associée unique a décidé : - de transférer le siège social du CASA ALLEGRIA, LOT BRONZINI, 20600 FURIANI au Résidence Via Paese, Bat C, 400 route du village, 20600 FURIANI à compter du 01/09/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

UNIVERS PEINTURE

SAS au capital de 30.000 €
Siège social :
rue du 9 septembre 1943
à [20137] Porto-Vecchio
Immatriculée au RCS d'Ajaccio
Sous le n°834 220 972

Aux termes d'une décision de la gérance du 26 septembre 2025, la Présidente a décidé de transférer le siège social, à compter de la même date, à l'adresse suivante : Route de Bastia à [20137] PORTO-VECCHIO. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

SARL PROMO2B

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
En cours de liquidation
Au capital de 3000 €
Siège : San Niolo - 20221 Cervione
RCS : Bastia N°539 026 583

Selon en date du 17/07/2025, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quittus et décharge de son mandat au liquidateur, Sophie BRIGNOLE, et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2025. Formalités au RCS Bastia.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHE
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**

SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES RENDEZ-VOUS
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES

www.icn.corsica/publier-une-info

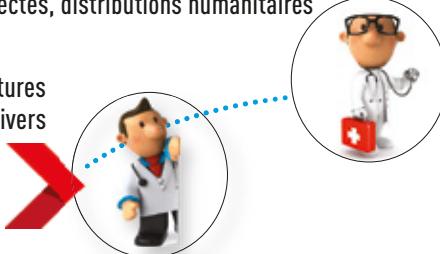
L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



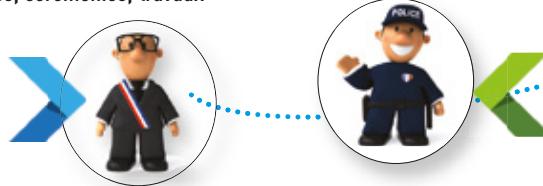
SERVICE
GRATUIT

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

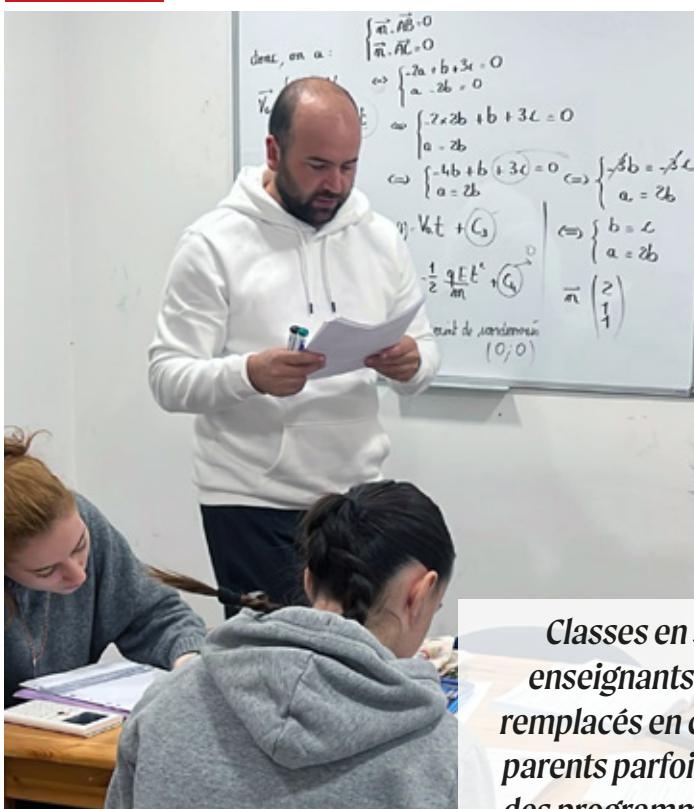
CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE
N° _____

Expire fin Clé _____

les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

© stock.adobe.com/Julien Tromeur
© YCOM graphisme design



Quel est votre parcours professionnel?

J'ai fait une terminale scientifique au lycée de Montesoro et continué après l'obtention de mon bac avec une classe préparatoire aux grandes écoles, maths sup, au Lycée Lætitia d'Ajaccio. Ensuite j'ai intégré l'Institut national des sciences appliquées à Toulouse avec une sélection sur dossier, pendant trois ans, pour finaliser mon diplôme d'ingénieur sur Corte à l'école Paolitech en 2014. En parallèle de mes études d'ingénieur, j'ai passé le concours de recrutement de professeurs des écoles [CRPE]. J'ai donc travaillé par la suite en école primaire comme instituteur dans le premier degré pour, au bout de trois ans, me rendre compte que l'aspect scientifique dans mon enseignement me manquait. En 2017, j'ai donc passé le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré de mathématiques en interne, que j'ai obtenu. Puis je suis devenu professeur de mathématiques en collège dans le second degré.

Pourquoi avoir créé un centre de soutien scolaire?

C'est assez simple, sur la micro-région de Borgo et de Lucciana, il n'y avait pas de structure qui permette d'accueillir des élèves en terme de soutien scolaire. Comme beaucoup de professeurs, je donnais des cours à domicile, j'ai vu qu'il y avait une demande, j'ai donc décidé d'ouvrir un local, afin de centraliser toutes les différentes attentes de la part de plusieurs parents. Je ne suis pas le seul à gérer

Classes en sur-effectif, enseignants pas toujours remplacés en cas de maladie, parents parfois dépassés par des programmes qui ne leurs sont pas familiers, salles de classes pas toujours adaptées aux fortes chaleurs précoces.

Autant de facteurs qui peuvent avoir un impact sur la scolarité.

Originaire de Haute-Corse, Philippe Piazzoli est professeur de mathématiques au collège de Folelli. L'année dernière, il a créé à Borgo la Bonne Note, un centre de soutien scolaire.

cette entreprise, il y aussi ma femme dans l'aventure. Elle s'occupe de l'aspect administratif, c'est-à-dire de gérer la comptabilité, les différents emplois du temps et de prendre tous les rendez-vous. On a donc centralisé les cours dans notre local, qui a plusieurs pièces pour l'enseignement des différentes matières. On propose à la fois des cours pour préparer tout ce qui est examen, ainsi que de la remise à niveau, du suivi sur l'année et des préparations à des concours comme le CRPE et le concours d'infirmier. Il y a aussi des stages de formation au bac et au brevet, souvent pendant les vacances.

La demande est donc si élevée?

Oui, il y a des élèves qui viennent du Cap Corse et qui font presque une heure de route pour venir jusqu'ici. Il y en a aussi qui viennent du secteur de Cervione ainsi que de Ponte Leccia.

Soutien scolaire Trouver le bon rythme pour tenir la note

Certains viennent d'ailleurs plusieurs fois par semaine, pour travailler plusieurs matières, malgré la distance. Et les familles sont prêtes à faire le déplacement jusqu'ici.

Certains parents vous paraissent-ils désesparés face aux apprentissages?

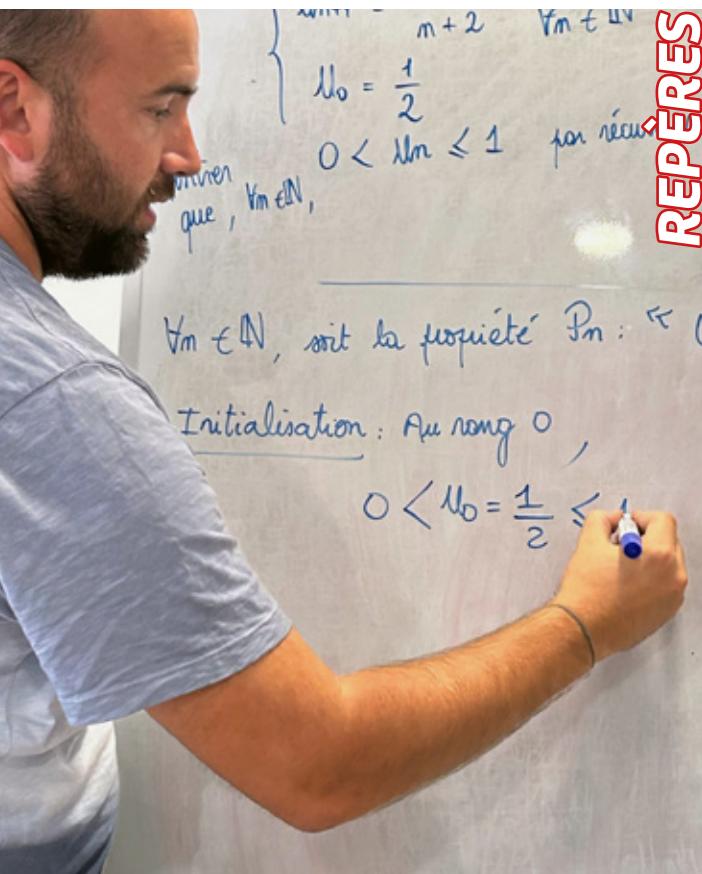
Souvent, dans le cadre scolaire et des devoirs à la maison, les relations parents-enfants sont conflictuelles. Nous avons beaucoup de familles qui nous sollicitent car elles ont du mal à faire travailler leurs enfants. Les relations sont souvent tendues, et du coup ce sont les notes, ainsi que le travail personnel qui sont impactés. D'ailleurs, on a pas mal d'élèves TDAH qui sont suivis, car à la maison c'est compliqué de les faire travailler.

Quelles sont les matières enseignées au sein de la structure?

Presque toutes les matières sont enseignées hormis des matières spécialisées comme le grec, le latin ou bien les sciences de l'économie. Des professeurs qualifiés, de collège et de lycée, viennent enseigner toutes les matières que l'on retrouve principalement au brevet ainsi qu'au bac. Nous avons aussi des professeurs du primaire car il y a de nombreuses demandes en ce qui concerne les élèves du 1^{er} degré, justement le mercredi matin car ils n'ont pas école.

À quels besoins répond le cours particulier?

Il y a de plus en plus d'établissements qui ont des classes surchargées no-



En 2012, selon un sondage TNS-Sofrèrs, un collégien sur cinq et un lycéen sur trois recevaient des cours particuliers ou fréquentaient une structure de soutien scolaire: **43 %** des parents d'enfants âgés de 10 à 16 ans déclaraient les avoir inscrits à des cours de soutien scolaire tandis que **28 %** avaient eu recours à des cours particuliers à domicile. Et en 2020, selon les chiffres du Centre d'analyse stratégique, près de **40 millions d'heures** de cours privés étaient dispensées chaque année dans l'Hexagone, la France occupant la première place dans le classement des pays européens où on a le plus recours à du soutien scolaire avec **une moyenne de 1 heure à 1 heure et demie** de cours par enfant et par semaine pour un budget annuel de **1500 € par an** par famille avant déduction fiscale. Depuis, la demande est en progression constante. Le chiffre d'affaires annuel est estimé à **2 milliards d'euros**, toutefois, cette somme prend en compte les revenus souterrains (non déclarés) par essence non connus mais qui représenteraient 75 % à 80 % de du chiffre d'affaires. Un chiffre qui reste à nuancer, du fait de l'essor des structures officielles de soutien scolaire, franchisées ou non, et du crédit d'impôt accordé aux familles. ■ AN

« Ce qui est surtout important pour nous, c'est d'inculquer à l'élève une méthode, qu'il puisse la comprendre, l'assimiler pour qu'il puisse l'appliquer correctement, tout en s'adaptant à son rythme. »

tamment les collèges du secteur; le concept que l'on a mis en place répond donc à un besoin, les familles sont plus rassurées car les élèves peuvent bénéficier d'un suivi dans un endroit qui est familial et où l'élève vient étudier et travailler sans contrainte, mais qui est également propice et permet de bonnes conditions de travail. Ainsi, on revient sur des notions abordées en classe où l'élève n'a pas compris pour de multiples raisons, que ce soit une leçon passée un peu rapidement, ou tout simplement une perte de concentration à cause de la journée épuisante, ou alors par rapport au surnombre d'élèves en classe. Car ce n'est pas la même chose de travailler dans une classe à 28 élèves, alors qu'ici, les conditions sont de deux à trois élèves maximum. On a plus de temps de se concentrer sur un élève, et de se focaliser sur son suivi. Par exemple, on propose des formules à partir de dix heures de cours qui nous permettent déjà de voir l'évolution de l'élève en terme de résultats, compétences et ainsi de confiance. Mais ce qui est surtout important pour nous, c'est d'inculquer à l'élève une méthode, qu'il puisse la comprendre, l'assimiler pour qu'il puisse l'appliquer correctement, tout en s'adaptant à

son rythme. L'objectif est de fournir les bons outils pour qu'il puisse réussir dans ses apprentissages, dans les différentes matières dont il a besoin.

Certains élèves nécessitent une prise en charge, notamment ceux qui présentent une dyslexie ou une dysorthographie. Etes-vous en mesure d'y répondre?

Nous avons une enseignante spécialisée dans la prise en charge de ce type d'élève, pour lesquels il y a une véritable demande, même si en classe ils bénéficient d'horaires aménagées et de classes à effectif réduit. La demande est présente, et il ne faut pas la négliger. Surtout qu'en général ce sont des élèves travailleurs et très volontaires. On suit pas mal d'élèves présentant un trouble du déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH), car à la maison c'est compliqué de les faire travailler.

Et les élèves scolarisés à la maison?

Les élèves suivis à la maison doivent être dotés d'une grande autonomie et ce n'est pas toujours évident de tout gérer. D'ailleurs on a eu une élève qui suivait des cours avec le Centre national d'enseignement à distance et qui venait ici pour justement perfectionner certaines notions encore floues ou fragiles. Mais, comme on le

précise aux élèves scolarisés dans le privé ou bien dans le public, nous ne sommes là qu'en appoint, on ne pourra pas remplacer toutes les heures d'enseignement qu'un élève peut avoir dans la semaine.

L'école est gratuite pour tous, mais pas les cours particuliers. Y'a t'il une fracture au niveau des classes sociales?

Beaucoup de parents se privent, on sent qu'ils sont soucieux du bien-être de leurs enfants. De notre côté, nous faisons tout pour le cours reste abordable à toutes les bourses, même si ça reste toujours un coût pour les parents.

Quel sont vos projets pour la structure?

Il est important pour nous qu'elle ne deviennent pas une usine à gaz; nous voulons rester à taille humaine pour proposer les cours les plus individualisés possible. Par la suite, pourquoi ne pas s'agrandir, pour être dans un local plus grand qui pourrait proposer plus de salles, pour pouvoir être plus à l'aise et flexibles aux niveaux des horaires et permettre aux professeurs intervenants d'être moins contraints par les salles, pour fixer leurs cours. ■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAElli



La chronique de Jean Chiorboli

(linguacorsica@gmail.com)

Langue corse et variations locales (INFERNU~INFARRU)

Les différences entre les langues

se manifestent de plusieurs manières, notamment dans le domaine phonétique où sont en œuvre divers phénomènes comme l'assimilation, ainsi définie: « modification que subit un phonème au contact d'un phonème voisin ».

Un mot latin comme ACTU donne acte en français, atto en italien, attu en corse: -CT- est conservé en français mais est transformé en -tt- en corse et en italien. D'autres séquences évoluent diversement selon les variétés: dans CARNE [M] [latin] -RN- est maintenu en italien [carne] et dans une partie des régions corses, mais est assimilé en -RR- en Corse du Sud: *carne di capra o di pecura* [viande de chèvre ou de mouton]; *carri di viteddu è di boiu* [viande de veau et de bœuf]. Les exemples cités sont des citations qui conservent la graphie des auteurs. Le passage de -RN à /rr/ est une concordance remarquable du corse avec le sarde. Contrairement aux observations de certains auteurs [G. Bottiglioni, repris par MJ. Dalbera, avait fait une confusion avec -rr toscan issu de -NR et non de -RN comme en corse], le toscan n'est pas concerné par ce phénomène comme l'a montré le linguiste italien A. Castellani.

L'assimilation progressive caractéristique du Sud apparaît difficilement dans les documents officiels. Ainsi alors que pour «corneille» on a *curnachja* et *currachja*, la base de l'IGN généralise la forme proche de l'italien *cornacchia* [issue du latin CORNACULA] y compris au plan graphique, par exemple *Curnacchia* [Marignana]; *Cornacchia* [Calenzana]. Le site archéologique bien connu de Currachjaghju en Corse du Sud n'est pas répertorié par l'IGN qui mentionne cependant par exemple CORNACCHIAJA [AMPRIANI] Le phénomène en question explique sans doute le toponyme Barbabè [=Barnabè]. La forme Barnau correspond sans doute à Barna [b] u [cciu]: lénition «nordiste» régulière de /b/ intervocalique [effacement devant /u/]. Nous avons aussi relevé la forme Barnauè dans le Libro Maestro du couvent de Marcau [xvii^e siècle, cf J. Chiorboli 1985 <https://www.calameo.com/books/000779751b96049c2d81c>]: Barrabè [Granace] 2A; Capu a L'Altare ou Barnau [Monticello] 2B.

LE CARNAVAL (CARNAVALE/CARRASCIALE). Les diverses formes qui désignent le carnaval dans les langues romanes sont toutes formées avec CARNE [M]. En corse, il y a plusieurs variantes: *carnavale*, *carnavali*, *carnavà*, *carnucale*, *carnuvali*, *carnuvà*, *carnivale*... Bien qu'attestée dans la littérature corse, la forme *carnevale* dans le toponyme ci-dessous est toscanisante: Ruisseau de Carnevale [Bastelica] 2A. En italien ancien, à côté de *carnevale* ou *carnovale*, on a la forme *carnasciale* qui explique notamment la forme *carrasciale* «carnaval» attestée

en Sardaigne [où comme en corse du Sud on dit *carri* «viande»]. La forme *carnasciali* est attestée en corse chez Petru Rocca [*Tempi e tempi* 1963]. Les types *carnevale* et *carnasciale* sont rattachées à des constructions verbe + nom [CARNE LEVARE ou CARNE LAXARE en latin tardif]. Les données de l'IGN permettent de citer le toponyme Carrasciale; la forme Carrascili est peut-être du même type: Carrasciale [Grossa] 2A; Carrascili [Olmeto] 2A. Les noms de lieux des types en question [l'annuaire corse atteste aussi Carnevali, Carnasciali comme noms de famille] peuvent faire référence au Carnaval mais aussi être basés sur un surnom et un qualificatif railleur encore en usage: *O Carnavà!*; *O Varnacà*; [avec métathèse]; *O Bernacà*.... [cf. le lexique du Muntese: «*JEAN-FOUTRE* [n. m.] *carnavàle*, *bernatàle*, *imbecille*, *chiampùzza*, *baronfuttùta*»].

LE PONT DE L'ENFER (INFERNU/INFARRU). L'assimilation en question est attestée par les variantes mentionnées dans les nombreux toponymes corses [IGN] qui font référence à l'Enfer: Pont de L'Enfer [Velone-Orneto] 2B; Bocca d'Infernu [Piana] 2A; Funtana Di L'Inferno [Moltifao] 2B; Infarru [Sollacaro] 2A; Inferno [Rutali] 2B; Linfaro [Pastricciola] 2A; L'Infaru [Bastelica] 2A; Ravin de Linfaro [Pastricciola] 2A. D'autres variations concernent les résultats corse du latin



Selon J. Hubschmid, l'espagnol aliso «alisier, aulne», le français alisier, le basque altz, altza, alza (alisier, aulne), ainsi que le corse alzu et le calabrais áuzu, áuzinu (aulne) sont à rattacher au latin régional d'origine indoeuropéenne.

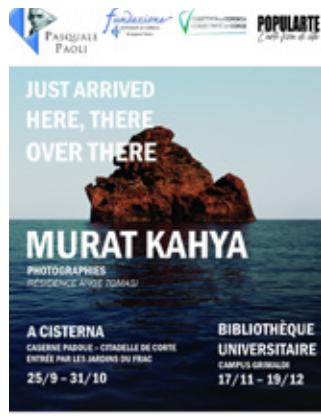
GN, NJ, NG [i, e]. On distingue pour simplifier trois sous-systèmes. Le système A (majoritaire) généralise la solution affriquée <nghj>, le système B (ex. Ajaccio) généralise la palatale <gn>; le système C (Nord-est) présente l'affriquée pour -NG- (dans les exemples cités ci-près on aurait en italien giugno, legno, angelo):

LATIN	CORSE	
JUNIU, LIGNU, ANGELU «juin», «bois», «ange»	ghjunghju, lengthju, anghjulu	A
	ghjugnu, legnu, agnulu	B
	ghjugnu, legnu/anghjulu	C

La variation transparaît dans les toponymes corses malgré la graphie approximative: *franghju/fragnu* «pressoir à huile» (FRANGERE «briser»): Frangiu [Porto-Vecchio] 2A; U Fragnu [Valle-Di-Mezzana] 2A.

LE RHO DES AULNES (ALZETU/ARZETU). Le /l/ devant une consonne est rhotacisé (prononcé [r]) dans diverses variétés. Les toponymes (comme l'orthographe du corse moderne) présentent d'ordinaire un <l> conforme à l'étymon (comme aux modèles dominants): latin ALTU, corse *altu*. Cependant la prononciation locale se manifeste parfois dans des graphies comme Arzetu [alzetu «aulnaie»]: Arzetu [Carbini] 2A; Alzetu [Albitreccia] 2A. Le même type de phénomène peut expliquer Erbalunga (près de Bastia, Erbalonga selon la norme locale) qui a pu être à l'origine *albalonga* [ou *elpalonga*]: Le rhotacisme de /l/ préconsonantique, ainsi que la palatalisation de /a/ devant /r/ dans le même contexte, qui donne /e/ en syllabe désaccentuée [*albalonga* > **arbalonga* > *erbalonga*] sont conformes à la phonologie locale. La perte du contact avec le sens de «*promontoire rocheux*» (*alpa* ou *elpa* sont aujourd'hui moins courants dans la région) a pu favoriser un phénomène d'étymologie populaire (rapprochement avec *erba* «herbe»): Erbalunga; 2B. On rappellera également ici les formes du type *arpale* [*alpale* de «*hauteur rocheuse, escarpement*» pour *alpa* *elpa* et variantes ou dérivés [*alpale*, *elpale*]) est courant en toponymie; la forme Arpali (pour Alpali) présente la rhotacisation de /l/: Anse d'Elpa Nera; 2B; Cima d'Alpa [Gavignano] 2B; Funtana d'Arpali [Urtaca] 2B; Ravin d'Elpa Néra [Osani], 2A.

LE MÛRIER ÉLEVÉ (CHJALSU/CHJALZU). Les graphies du type Corzu pour Corsu, encore attestées dans la littérature corse d'il y a quelques années, sont un témoin de la prononciation caractéristique du Sud de la Corse où /s/ est systématiquement prononcé comme une affriquée après /r/. Le même phénomène affecte le /s/ après /l/ par exemple *polzu/polsu* (PULSU» pouls»), à ceci près que la variation graphique ne correspond à aucune différence de prononciation: le /s/ dans cette position est partout prononcé [ts], y compris dans le Nord et même après [r] secondaire (issu d'un /l/ rhotacisé). Les grammaires ne relevant pas le phénomène, on a la persistance d'une variation graphique qui ne correspond à aucune variation phonétique. Le choix entre <s> et <z> est déterminé par la pression des langues dominantes et/ou de la tendance étymologisante. Il demeure aléatoire quand l'étymon ou le correspondant (italien ou français) ne sont pas immédiatement évidents. C'est le cas pour *alzu* dont l'étymologie est problématique (voir *Chroniques corses*, J. Chiorboli 2023); selon J. Hubschmid, l'espagnol aliso «alisier, aulne», le français alisier, le basque altz, altza, alza (alisier, aulne), ainsi que le corse *alzu* et le calabrais áuzu, áuzinu (aulne) sont à rattacher au latin régional d'origine indoeuropéenne. Une graphie comme *alsu* serait théoriquement défendable (autant que pour *polsu*). On rencontre en littérature la variation graphique *alzu/alsu*. Par exemple PM. De La Foata fait rimer *alsu* avec *falsu* («le menuisier emploie l'aulne au lieu du noyer/l'ouvrier agricole triche toujours dans son travail»): «*U bancalaru par noci metti l'alsu; / U zappaghjolu travaglia sempri falsu*». Ce type de graphie est d'ailleurs attesté dans la toponymie, où l'on trouve une forme *alselli* (un seul exemple IGN, à coté des nombreux *alzelli*): Alselli [Altiani] 2B. C'est aussi le cas pour *chjalza* [*chjalzu*]/*chjalsa* [*chjalsu*] «mûrier», issu de (MORUS) CELSA «mûrier élevé», qui a de nombreuses variantes et dont la graphie fluctue parfois chez le même auteur. Il n'est donc pas étonnant que cette fluctuation se manifeste dans la toponymie: Chialza [Lavatoggio] 2B; Gialsa [Sartène] 2A. Les dictionnaires italiens notent à ce sujet que la Toscane a plutôt le type *moro gelso*, alors que le Nord dit *moro* et le Sud *gelso*. ■



EXPOSITION

Just arrived: here, there, over there

Originaire d'Ankara, Murat Kahya, 36 ans, est un artiste visuel basé à Istanbul. Il transforme la photographie en installations multidimensionnelles en la combinant avec de la vidéo, du son et des objets trouvés, autour des thèmes de l'espace, la mémoire et la perception. En 2019, il a initié un projet à long terme centré sur le Kızılırmak (« rivière rouge » en turc), fleuve d'Anatolie qui se jette dans la mer Noire. En 2024, son exposition *Endless Landscapes* à Istanbul a combiné des images et des enregistrements pris pendant cinq ans le long de la rivière, créant une expérience interactive pour le public. À l'automne 2024, il a participé à un programme de résidence d'artiste organisé par l'Institut français de Turquie, la Fondation de l'Université de Corse et l'association Popul'Arte. Il s'est concentré sur les thèmes de la migration, de la géographie et des frontières. Avec *Just arrived: here, there, over there*, Murat Kahya met l'accent sur la nature dynamique et changeante de l'identité des migrants.

Plutôt que de limiter la figure du migrant à une identité nationale ou ethnique spécifique, il situe le concept de l'« autre » dans un contexte plus large et souligne que le sentiment d'aliénation n'est pas l'apanage des migrants internationaux, mais s'étend également aux expériences de migration interne, de mobilité sociale et d'exclusion. Ainsi, une personne migrant d'Anatolie à Istanbul, un Marocain s'installant en Corse, un Corse s'installant à Paris, ou tout individu marginalisé par la société partagent tous une expérience commune de « l'altérité » et l'exposition invite le public à reconstruire les concepts de migration et d'appartenance dans le cadre de la relation en constante évolution entre l'individu, l'espace et la société. D'abord présenté à Ankara, ce travail rencontre son public en Corse, où le projet a vu le jour. Entrée libre.

Jusqu'au 31 octobre 2025 (11h - 18h). Caserne Padoué, Citadelle de Corte.

i 04 95 45 25 45 & www.facebook.com/univfundazione

MUSIQUE

Estuarium

« La Méditerranée ? Qu'est-ce que la Méditerranée aujourd'hui ? Un concept très traditionnel ou très contemporain ? » Ces questions sont posées par quatre jeunes musiciens méditerranéens : un Catalan, un Syrien, un Andalou et un Grec. Le Oriol Marès & Talal Fayad Quartet est un projet basé aux Pays-Bas, lancé par deux musiciens issus de milieux culturels différents : Oriol Marès est un clarinettiste et compositeur de latin jazz originaire de Barcelone, Talal Fayad est un joueur de oud (acoustique et électrique) et compositeur syrien. Tous deux cherchent un terrain artistique commun à travers leurs propres compositions et explorent l'espace musical où leurs cultures se rencontrent et s'inspirent. Ils ont été rejoints par Thodoris Ziarkas à la contrebasse et Lucas Zegrí aux percussions et à la batterie. Grâce au programme de résidences internationales de La Marfà, le groupe a passé un mois en Catalogne à l'automne 2024, pour créer un nouveau répertoire de compositions originales, réfléchissant à la fusion des cultures et des genres musicaux avec pour fil conducteur la Méditerranée. Leur musique reflète à la fois l'expression personnelle et le lien interculturel, façonnés par les racines de chaque musicien. En constante évolution, il entremêle traditions modales arabes, improvisation jazz et polyrythmies latines, comme en témoigne l'album *Estuarium*, fusion innovante du latin jazz et de la musique arabe, sorti en 2025. Ils sont accueillis en résidence au Centre national de création musicale Voce. Entrée libre.

Le 4 octobre 2025, 18h30. Auditorium de Pigna.

i 04 95 61 73 13 & www.voce.corsica



FESTIVAL

Arte Mare

Alors que notre actualité, qu'elle soit locale, nationale ou internationale, est marquée par les conflits, la violence, la polarisation, les poussées extrémistes, les organisateurs du Festival du film méditerranéen de Bastia ont choisi, pour sa 43^e édition, de brandir l'étendard de l'amour. Eros, Philia ou Agapè, il sera question de « *L'amour, l'amour, l'amour* ». Et pas seulement au travers d'une programmation qui va de *The Kiss*, très court-métrage de 1896 montrant le premier baiser de l'histoire du cinéma à *Follemente* (1925) de Paolo Genovese en passant par *Un homme et une femme* de Lelouch (invité d'honneur de cette édition) ou *Quand Harry rencontre Sally* (1989) de Rob Reiner. Peut-on encore s'aimer ? L'amour, encore et toujours lui, s'invite dans une création chorégraphique de Lætitia Brighi, dans deux expositions (l'une, collective présentée à la galerie Noir et Blanc ; l'autre, de la photographe Elisa Timotei, à l'Alb'Oru) ou encore à la table d'un débat auquel participent la romancière Chloé Delaume, la sociologue Christine Detrez, le directeur de Philosophie Magazine Alexandre Lacroix et Alexandre D'Oriano, docteur ès lettres, musicien et fondateur du festival San Ghjuvanni in'cantu. Entre compétition officielle, panorama corse, panorama méditerranéen, documentaire, films des écoles de cinéma, animation, plus de 70 films sont programmés. Fermeture du théâtre oblige, le doyen des festivals corses se fait itinérant ; inaugurée et clôturée à l'Alb'Oru, cette édition 2025 passera par Biguglia. À l'occasion du festival, Jérôme Ferrari se verra remettre le Prix Ulysse pour l'ensemble de son œuvre.

Le 3 au 18 octobre 2025. Centre culturel Alb'Oru, Cinéma Le Régent, Galerie Noir & Blanc, Bibliothèque Patrimoniale Tommaso Prelà, Centre culturel Una Volta (Bastia) et Spazio Carlu Rocchi (Biguglia).

i 04 95 58 85 50 & www.arte-mare.corsica

carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

La bière, le vin et les gouvernements

Qu' apprend-on, en ce début d'automne? Que la fête de la bière, à Munich, la célèbre Oktoberfest, n'est plus ce qu'elle était. Entre six et sept millions de visiteurs y sont attendus comme d'habitude pour la 190^e édition et plus de six millions de litres de bière devraient être «descendus» pendant deux semaines.

Pourtant, a-t-on pu lire dans *Le Figaro*, les Allemands aiment de moins en moins la bière: moins 6 % de consommation au premier semestre 2025. Baisse des dépenses des ménages, conscience des dangers de l'alcool, climat général anxiogène, moindre appétence des plus jeunes seraient à l'origine de ce [léger] désamour qui amène les brasseurs à se diversifier: bière sans alcool et panaché gagnent chaque année des parts de marché. À Munich, écrit *Le Figaro*, «plus personne ne s'étonne ou ne se moque de voir son voisin se tourner vers ce type de boissons.»

Les jeunes Allemands boivent moins de bière alors qu'en France, on produit et on boit moins de vin, notamment de vin rouge, qui n'est plus majoritaire. La consommation de vin (moins 4 % en France) a été, en 2024, la plus faible enregistrée dans le monde depuis 1961, l'année de la construction du mur de Berlin, ce qui n'a rien à voir. Mais il semble que les plus jeunes, en France, se saoulent désormais à la bière lors de soirées, avec une consommation excessive d'alcool en peu de temps, appelée «binge drinking». La bière que dédaignent les jeunes Allemands. Il ne manquerait plus que les Anglais se détournent du thé!

À LA RUBRIQUE JUDICIAIRE

Les Français ne boudent pas seulement le vin. Il semblerait bien qu'ils s'éloignent aussi de plus en plus de la politique. Ils ont pour cela bien des raisons, dont certaines se nichent à la rubrique judiciaire: deux anciens présidents de la République ont été condamnés après la fin de leur mandat. Le premier aimait la bière, le second ne boit que de l'eau mais il ira bientôt en prison et le symbole est trop puissant pour qu'on s'en réjouisse, même si on n'a jamais voté pour lui. Deux anciens Premiers ministres ont également été condamnés, comme au moins deux quarterons d'anciens ministres et, sous réserve des procédures d'appel, une double finaliste à l'élection présidentielle...

On peut bien se disputer autour du bien-fondé du jugement contre Nicolas Sarkozy ou disserter à l'infini sur l'«exécution provisoire», ça ne changera rien à l'affaire: depuis trois ans, et ce n'est pas fini, l'ancien chef de l'État passe une grande partie de son temps au Palais de justice. D'affaire en affaire, son visage s'est creusé, ses traits ont vieilli et ce n'est pas seulement à cause de l'âge.

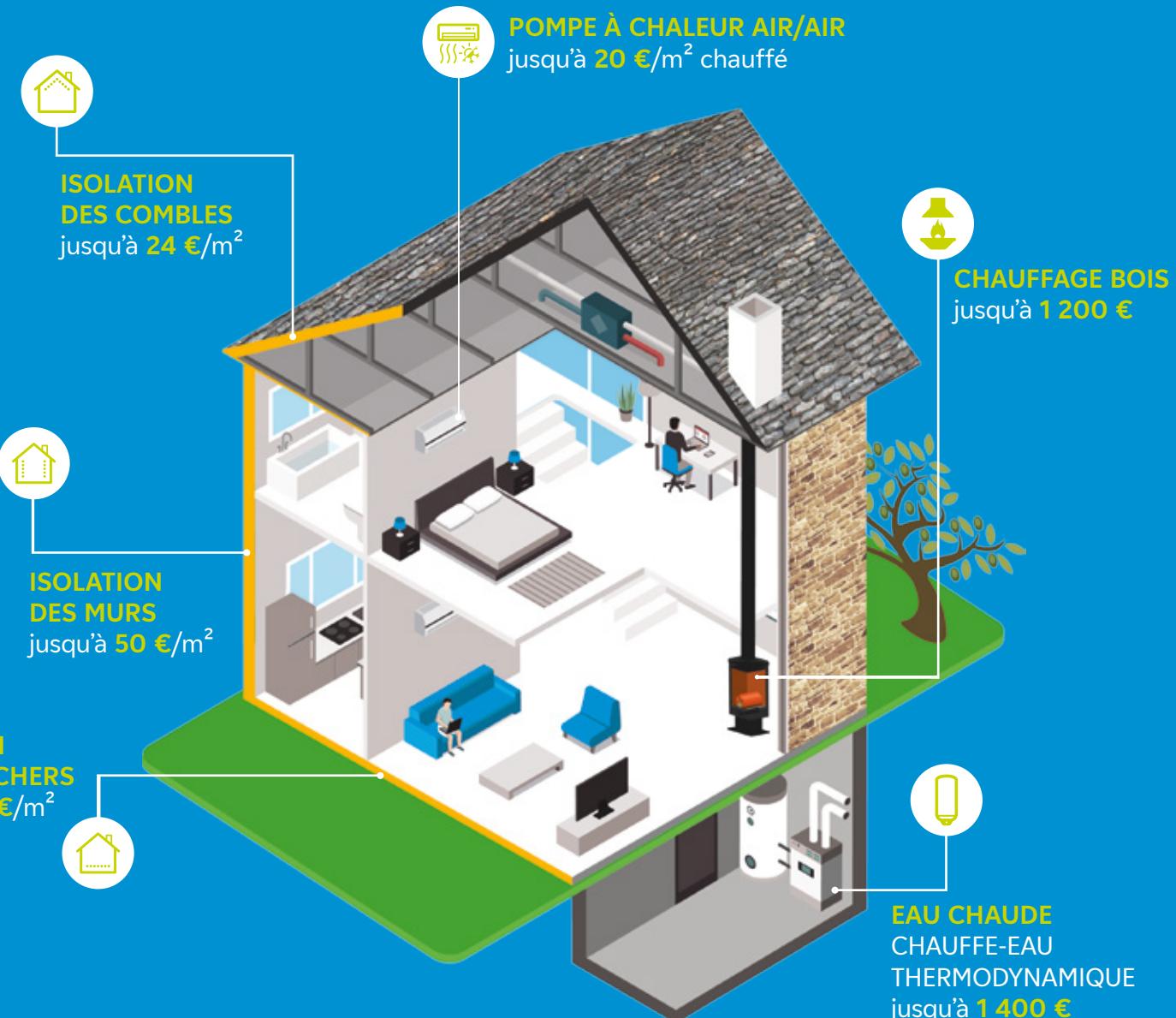
Ce n'est pas à Sébastien Lecornu que ça arriverait. Le nouveau Premier ministre, nommé par Emmanuel Macron 9 septembre, a la mine fraîche de ses 39 ans mais reste un inconnu. Normand, il est naturellement taiseux. Mais à ce point, c'est du jamais vu. Il n'est même pas venu à la télévision se présenter aux Français, qui ne savent rien de lui.

Un Français sur trois ne sait pas qu'il est le nouveau chef du gouvernement.

Pire: il semble bien que tout le monde ou presque s'en fiche au-delà du monde politique lui-même et du cercle des pensionnaires des chaînes d'information. Un nouveau gouvernement? Pour combien de temps? Pour 270 jours comme avec François Bayrou? Pour 90 jours comme avec Michel Barnier? Pour trois mois, trois semaines, trois jours?

Tout le monde s'en moque tout en s'en inquiétant. Dans un pays aussi friand de politique que la France, ce n'est pas une bonne nouvelle. De même, on a noté les pourcentages de grévistes lors de la journée d'action du 18 septembre et alors qu'une autre était prévue le 2 octobre: moins de 17 % dans l'enseignement, 33 % à la SNCF, beaucoup moins dans les transports urbains. Rien dans le secteur privé malgré le rêve mélenchonien d'une grève générale. Seules les pharmacies (90 % d'offices fermées) ont manifesté de manière visible leur mécontentement. Pourtant, la grogne est partout. Elle s'exprime ou s'exprimera donc autrement que par les moyens d'action traditionnels. Une réplique des Gilets jaunes? Une abstention massive aux prochaines élections? Un basculement vers le Rassemblement national? Tout semble possible quand la terre gronde sous le volcan. On a parfois envie de reprendre une bière, voire un verre de vin: pas pour oublier, mais pour tenter d'attendre plus légèrement la suite. Sans oublier que, comme l'alcool, les gouvernements devraient se consommer avec modération. ■





**AGIR
PLUS**

**FAIRE DES ÉCONOMIES,
C'EST FACILE...**

**FAITES APPEL À UN INSTALLATEUR
PARTENAIRE AGIR PLUS**

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



**SCANNEZ-MOI !
RETRouvez toutes nos
solutions Agir Plus.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.